



الخزينة العامة للمملكة
TRÉSORERIE GÉNÉRALE DU ROYAUME

PRESS BOOK

**IVème édition du Colloque International sur les finances
publiques**

**« La nouvelle gouvernance des Finances Publiques
au Maroc et en France : quelles perspectives ? »**

Septembre 2010

Agence Maghreb Arabe Press 07-09-2010

- Colloque international à Rabat sur la nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France..... **8**

Repris par :

- *Al bayane du 09-09-2010 (p. 2)*
- *Aujourd'hui le Maroc du 09-09-2010 (p. 8)*
- *Le Matin du 09-09-2010 (p. 2)*
- *www.souslemanguier.com/nouvelle*
- *www.entreprendre.ma*
- *www.marocrecherche.com*

Le soir 09-09-2010 (p. 14)

- Les finances publiques s'invitent au débat..... **9**

L'Economiste 13-09-2010 (p. 31)

- De bonnes sources : Finances publiques : Un colloque qui tombe à pic..... **10**

Finances News Hebdo 16-09-2010 (p.4)

- Finances publiques : 4ème édition du Colloque international..... **11**

L'Opinion 17-09-2010 (p. 1-4)

- Colloque international à Rabat : La nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France : Quelles perspectives ?.. **12**

Agence Maghreb Arabe Press 18-09-2010

- La réforme de la comptabilité de l'Etat et les systèmes d'information, facteurs clés de la réforme budgétaire..... **14**
- Les réformes engagées par le Maroc ont permis aux finances publiques de bénéficier d'un niveau élevé de fiabilité..... **16**

Repris par :

- *www.lematin.ma/Actualite*
- *www.marocjournal.net/actualites-maroc*
- *http://www.lemagazinedumanager.com*
- *http://afriquehebdo.com*
- *http://biladi.ma*

- Réduction des dépenses fiscales et lutte contre la fraude, deux voies pour l'amélioration des recettes fiscales (DGI)..... **18**

Repris par :

- *Libération du 21-09-2010 (p. 2)*

Agence Maghreb Arabe Press 19-09-2010

- La formation des ressources humaines indispensable pour assurer la relève en matière de finances publiques..... **20**

Repris par :

- *L'opinion du 21-09-2010 (p. 4)*
- *<http://2010.leguide.ma/actualites>*
- *<http://portail.meditel.ma/articles>*

- Plaidoyer pour une réforme urgente et efficiente du contrôle des finances publiques..... **22**

Al Bayane 20-09-2010 (p. 5)

- Colloque à Rabat sur «la nouvelle gouvernance des finances publiques» : La réforme budgétaire de l'Etat à l'ordre du jour..... **24**

Aujourd'hui le Maroc 20-09-2010 (p. 11)

- Colloque sur les finances publiques : La fiabilité des finances publiques marocaines mise en exergue..... **27**

L'Economiste 20-09-2010

- Finances publiques : Soigner la gouvernance, inévitable (p. 15-16)..... **29**
- De bonnes sources : L'Etat tiendra une véritable comptabilité en 2011 : Bonnes sources (p. 45)..... **32**

Le Matin 20-09-2010 (p. 2)

- Colloque international à Rabat : l'heure est à la réforme des finances publiques : Au Maroc, le sujet des finances publiques est au centre des préoccupations..... **33**

Le soir Echo 20-09-2010 (p. 13)

- Le modus operandi de la réforme des Finances publiques..... **36**

Les échos Maroc 20-09-2010

- Chorfi tire à boulets rouges (p. 2) **39**
- Finances publiques : La révolution en marche (p. 3)..... **40**
- Finances publiques : Comment l'Etat tiendra sa comptabilité (p. 5).. **41**
- Finances publiques : Les dossiers chauds de Bensouda (p. 8-9)..... **42**

Au fait 21-09-2010 (p. 4)

- Regards croisés sur la nouvelle gouvernance des finances publiques..... **44**

Aujourd'hui le Maroc 21-09-2010 (p. 7)

- Colloque : Pour une réforme du système de contrôle des finances publiques..... **46**

L'Economiste 21-09-2010 (p. 1-6)

- Impôts : la nouvelle arme anti fraude..... **49**

<u>Le Matin 21-09-2010 (p.3)</u>	
- Colloque sur les Finances Publiques: Appel à la réduction des dépenses fiscales.....	51
<u>Repris par :</u>	
• www.africatime.com/maroc/	
 <u>Le Matin 22-09-2010 (p. 1- 6)</u>	
- Finances locales et régionales : Les effets escomptés de la réforme se font attendre.....	53
 <u>Finances News Hebdo 23-09-2010</u>	
- Finances publiques : Fini le temps des déperditions budgétaires! (p. 9).....	55
- Entretien : «Il faut un débat sérieux et courageux sur la compensation» (p. 10)	57
- Entretien : «L'intégration dans la prise de décision évite le gaspillage» (p. 13)	61
- Finances locales : De nouveaux arbitrages pour la bonne gouvernance (p. 15).....	64
 <u>La Nouvelle Tribune du 23 au 29-09-2010 (p. 18)</u>	
- Un colloque international à Rabat : la nouvelle gouvernance des finances publiques sous la loupe des experts et praticiens	66
- Entretien avec M. Michel Bouvier, président de FONDAFIP	67
 <u>La Vie Economique du 24 au 30-09-2010</u>	
- Des experts marocains et français décortiquent l'état des finances publiques (p. 36).....	68
- Un bilan d'ouverture pour l'Etat (p. 66).....	70
 <u>Maroc hebdo du 26 au 30- 09-2010 (p. 28-31)</u>	
- Noureddine BNESOUDA, Trésorier Général du Royaume : une gestion rigoureuse des finances publiques s'impose.....	71
 <u>Dossiers des Collectivités locales Octobre/Novembre 2010 (p. 47)</u>	
- La quatrième édition du colloque international sur les finances publiques.....	75
 <u>www.finances.gov.ma</u>	
- La quatrième édition du colloque international sur les finances publiques.....	76
 <u>www.tgr.gov.ma</u>	
- La quatrième édition du colloque international sur les finances publiques.....	79
 <u>Agence Maghreb Arabe Press 07-09-2010</u>	
- Morocco to host international symposium on public finance governance in Morocco, France.....	81

- Symposium on Public Finance : Call to reduce tax expenditures.....
Repris par :
 - www.africanfinancialmarkets.com

وكالة المغرب العربي للأنباء في 2010-09-09

- 84 مالية عمومية.....

Repris par :

- العلم في 13 و 17-09-2010 (ص. 4)
- أخبار اليوم في 9 و 14-09-2010 (ص. 5)
- النهار المغربية في 14-09-2010 (ص. 4)
- www.anabae.com في 14-09-2010
- <http://ar-ar.facebook.com/>

وكالة المغرب العربي للأنباء في 2010-09-18

- 85 أهمية تطوير آليات إصلاح ميزانية الدولة.....

Repris par :

- النهار المغربية في 20-09-2010 (ص. 4)

- 87 خفض النفقات الضريبية ومحاربة التهرب الضريبي...إجراءات لتحسين الإيرادات الضريبية.....

وكالة المغرب العربي للأنباء في 2010-09-19

- 88 إصلاح أنظمة افتتاح المبيعات العمومية حاجة ملحة.....
- 90 تكوین الموارد البشرية : لا غنى عنها لضمان الاستمرارية في مجال المالية العمومية.....

Repris par :

- النهار المغربية في 21-09-2010 (ص. 4)
- أخبار اليوم في 21-09-2010 (ص. 5)

الإتحاد الاشتراكي في 2010-09-20 (ص. 1)

- 91 القانون المالي المقبل فرصة لاستعادة الثقة في المؤسسة البرلمانية....

العلم في 2010-09-20 (ص. 4)

- 92 التأكيد على أهمية تطوير آليات إصلاح ميزانية الدولة.....

Repris par :

- النهار المغربية في 20-09-2010 (ص. 4)

الإتحاد الاشتراكي في 2010-09-21 (ص. 5)

- 93 حسن التصرف في المال العام يمر بالضرورة عبر الشفافية و التأطير.....

Repris par :

- www.maghress.com

التحديد في 2010-09-21 (ص. 3)

- 94 تضارب في تقييم أسباب قصور الحكامة المالية في المغرب.....

بيان اليوم في 2010-09-24 (ص. 4)

- 95 الخازن العام للمملكة : ضرورة الإهتمام بإصلاح ميزانية الدولة.....

ARTICLES

07-09-2010

Repris par :

- *Al bayane du 09-09-2010 (p. 2)*
- *Aujourd'hui le Maroc du 09-09-2010 (p. 8)*
- *Le Matin du 09-09-2010 (p. 2)*
- *www.souslemanguier.com/nouvelle*
- *www.entreprendre.ma*
- *www.marocrecherche.com*

**Colloque international à Rabat sur la nouvelle gouvernance
des finances publiques au Maroc et en France**

La 4ème édition du colloque international sur les finances publiques sera organisée les 18 et 19 septembre à Rabat, sous le thème: "La nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France: quelles perspectives?", avec la participation d'éminents chercheurs et responsables marocains et français intervenant dans le domaine des finances publiques.

Organisé par le ministère de l'économie et des finances, l'association pour la fondation internationale de finances publiques (FONDAFIP), le groupement européen de recherche en finances publiques (GERFIP), avec le soutien de La Revue française de finances publiques (RFFP), le colloque sera ouvert par le ministre de l'économie et des finances, M. Salaheddine Mezouar.

Il sera organisé autour de 4 tables rondes, à savoir "Quels instruments clés de la réforme budgétaire de l'Etat?" présidée par M. Mohamed Berrada, professeur universitaire et ancien ministre des finances et "Quelle mobilisation des ressources financières publiques?", présidée par M. Abdellatif Jouahri, Gouverneur de Bank Al Maghrib, indique mardi un communiqué des organisateurs.

Quant aux deux autres tables rondes "Quelle réforme des contrôles financiers publics?" et "Quelle réforme des finances régionales et locales?", elles seront présidées respectivement par M. Ahmed El Midaoui, Premier président de la Cour des comptes et M. Fathallah Oualalou, maire de la ville de Rabat et ancien ministre des finances.



09-09-2010

Les finances publiques : s'invitent au débat

Rabat s'apprête à accueillir un des évènements économiques de la rentrée. Le 18 et le 19 Septembre se tiendra la 4ème édition du colloque international sur les finances publiques. La thématique est dans l'air du temps : 'La nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France: quelles perspectives?'. Parmi les intervenants Salaheddine Mezouar, Abdellatif Jouahri et Ahmed Midaoui.



13-09-2010

De bonnes sources : Finances publiques : Un colloque qui tombe à pic

Le colloque annuel sur les finances publiques initié par l'Association pour la Fondation internationale des finances publiques se tiendra à Rabat les 18 et 19 septembre. Le thème retenu pour cette édition est : «La nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France».

L'ouverture sera présidée par le ministre de l'Economie et des Finances, Salaheddine Mezouar. Mais c'est tout l'état-major du ministère qui est annoncé dont les patrons de la douane, des impôts, de la TGR et les directeurs du Trésor et du budget. On surveillera particulièrement l'intervention du wali de Bank Al-Maghrib dont le rapport annuel a encore insisté sur la maîtrise des dépenses publiques.

16-09-2010

Finances publiques : 4ème édition du Colloque international

Le ministère de l'Economie et des Finances, en collaboration avec l'Association pour la Fondation Internationale de Finances Publiques, le Groupement européen de recherches en finances publiques, organisent les 18 et 19 septembre à Rabat, la 4ème édition du Colloque international sur les finances publiques.

Le thème de cette 4ème édition est : «La gouvernance des finances publiques au Maroc et en France : quelles perspectives ?»

Ce colloque ouvert par Sallaheddine Mezouar, ministre de l'Economie et des Finances, sera organisé autour de quatre tables rondes :

- Quels instruments clés de la réforme budgétaire de l'Etat ?
- Quelle mobilisation des ressources financières publiques ?
- Quelle réforme des contrôles financiers publics ?
- Quelle réforme des finances régionales et locales ?

Ce colloque sera le moment propice pour l'échange d'expériences entre les deux pays partenaires. Le Maroc pourrait ainsi bénéficier de l'expérience française à un moment où la réforme budgétaire bat son plein.

17-09-2010

Colloque international à Rabat : La nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France : Quelles perspectives ?

La 4ème édition du colloque international sur les finances publiques aura lieu les 18 et 19 courant à Rabat, sous le thème: « La nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France: quelles perspectives? », avec la participation d'éminents chercheurs et responsables marocains et français intervenant dans le domaine des finances publiques.

Organisé par le ministère de l'Economie et des Finances, l'Association pour la Fondation Internationale de Finances Publiques (FONDAFIP), le Groupement Européen de Recherche en Finances Publiques (GERFIP), avec le soutien de la Revue Française de Finances Publiques (RFFP), le colloque sera ouvert par le ministre de l'Economie et des Finances, Salaheddine Mezouar.

Le thème de ce colloque sera décliné en quatre principaux axes complémentaires : « Quels instruments clés de la réforme budgétaire de l'Etat? », « Quelle mobilisation des ressources financières publiques? », « Quelle réforme des finances régionales et locales ? » et « Quelle réforme des contrôles financiers publics ? ».

En abordant ces thèmes, ce colloque permettra aux spécialistes des finances français et marocains d'échanger sur les priorités à mettre en oeuvre pour améliorer la gestion publique.

Au Maroc, les efforts ne font d'ailleurs pas défaut pour maîtriser les dépenses publiques, améliorer la gestion des finances publiques et moderniser le contrôle. Dans un souci de consolidation de l'investissement public, le ministère de tutelle a déjà adopté une stratégie s'articulant autour de la «stabilisation de la masse salariale, la restructuration des entreprises publiques, et la poursuite du ciblage de la compensation en faveur des couches les plus défavorisées».

Bien plus, le projet de réforme de la loi organique des Finances sera bientôt soumis aux parlementaires pour examen. Il leur permettra de bien contrôler les dépenses publiques. Selon une députée, ce texte s'avère de la plus haute importance car il permettra de présenter la loi des Finances plutôt par projet que par investissement : «Actuellement, on n'arrive pas à maîtriser le niveau des dépenses ni à mesurer la rentabilité des projets».

En révisant la loi organique des finances, les parlementaires vont enfin pouvoir exercer un contrôle élargi sur les dépenses publiques. Un système, de l'avis des spécialistes, qui a pu produire des résultats satisfaisants: amélioration du climat des affaires, stimulation de secteurs porteurs, stabilisation du cadre macroéconomique, mise en place des conditions d'une croissance fort durable et génératrice d'emplois.

Sachant que ces performances interviennent dans un contexte qui commence à s'atténuer. Sans oublier les importantes sommes allouées à la Caisse de Compensation pour subventionner les produits de première nécessité, le poids des départs volontaires à la retraite ou encore le dialogue social, qui ont également pesé sur le budget.

Abdelilah Channaje

18-09-2010

La réforme de la comptabilité de l'Etat et les systèmes d'information, facteurs clés de la réforme budgétaire

Rabat, 18/09/10- La réforme de la comptabilité de l'Etat et la mise en place des systèmes d'information dans la gestion des finances publiques constituent des instruments clés de la réforme budgétaire de l'Etat, ont indiqué samedi à Rabat les participants au 4-ème colloque international sur la gouvernance des finances publiques.

Les participants à cette rencontre de deux jours placée sous le thème "la nouvelles gouvernance des finances publiques au Maroc et en France: quelles perspectives ?", ont souligné que la réforme du budget de l'Etat permettra sans doute de renforcer la bonne gouvernance et consacrer la transparence dans la gestion des deniers publics.

Intervenant à l'ouverture de la première table ronde intitulée "Quels instruments clés de la réforme budgétaire de l'Etat", le professeur universitaire et ancien ministre des finances, M. Mohamed Berrada, a noté que la fixation des objectifs et des indicateurs de performance, la responsabilisation des acteurs, la transparence, ainsi que l'harmonisation des systèmes comptables constituent des outils cruciaux pour la réussite de toute réforme budgétaire.

Il a également mis l'accent sur l'importance d'adopter des outils modernes dans la gestion budgétaire, notamment la mise en place d'un système d'information, l'évaluation permanente, la coordination et le respect des délais dans l'exécution des budgets.

M. Berrada a, en outre, souligné l'importance de la formation et du développement d'une économie du savoir afin de préparer des futurs responsables capables de relever les défis de la mondialisation et mener à bien les réformes adoptées dans le domaine de la gestion publique en général.

De son côté, le directeur du budget au ministère de l'Economie et des finances, M. Abdellatif Bennani a indiqué dans une intervention sur "le budget de résultats: quelles perspectives" que ce type de budget est une nouvelle approche dans la gestion des finances publiques pour passer de l'optique "moyen" à l'optique "résultat".

Et d'ajouter que ce processus ne peut se réaliser qu'avec une relation organique entre les objectifs à atteindre, les ressources à mobiliser et les indicateurs de performances accompagné d'une logique d'évaluation et de reddition des comptes.

Evoquant la réforme de la comptabilité de l'Etat, le directeur de la réglementation et de la normalisation comptable, Trésorerie générale du Royaume(TGR), M. Abdelkrim Guiri a, quant à lui, indiqué que cette réforme constitue un chantier d'envergure nationale notamment de par les changements profonds qu'elle implique pour les finances de l'Etat et le processus global de réformes visant la modernisation de l'administration, outre la transparence de la vie publique.

M. Guiri a précisé que cette réforme a pour objectifs de retracer de manière fidèle et exhaustive l'intégralité des opérations de l'Etat, produire une information comptable et financière fiable, pertinente et rapide, faciliter le contrôle des finances publiques et rationaliser la gestion de la trésorerie de l'Etat.

De son côté, le directeur de l'entité de gestion intégrée de la dépense(GID) à la TGR M. Mohamed Saad El Alaoui, a souligné que la décision de la mise en place du GID est née de la volonté gouvernementale visant à impulser de l'efficacité et de l'efficience dans l'action de l'administration et il s'inscrit dans un vaste mouvement de modernisation de l'administration publique.

M. El Alaoui a fait savoir, lors d'une intervention sur le thème "le système intégrée de la dépense", que le GID a pour objectifs de simplifier les circuits et procédures d'exécution de la dépense, réduire les coûts et des délais de traitement des actes de la dépense, restituer en temps réel les informations relatives au rythmes d'exécution de la Loi de finances et consolider le principe de la déconcentration de la gestion de la dépense.

Organisée par le ministère de l'Economie et des finances, l'Association pour la Fondation internationale de finances publiques et le groupement européen de recherches en finances publiques, cette rencontre de deux jours sera marquée par des tables rondes traitant notamment des "instruments clés de la réforme budgétaire de l'Etat", "la mobilisation des ressources financières publiques" et la réforme des contrôles financiers publics".

Les réformes engagées par le Maroc ont permis aux finances publiques de bénéficier d'un niveau élevé de fiabilité

Repris par :

- www.lematin.ma/Actualite
- www.marocjournal.net/actualites-maroc
- <http://www.lemagazinedumanager.com>
- <http://afriquehebdo.com>
- <http://biladi.ma>

Les réformes récentes engagées par le Maroc en matière de renforcement de la gouvernance des finances de l'Etat ont permis aux finances publiques de bénéficier d'un "niveau élevé de fiabilité, de sécurité et de transparence ainsi qu'une meilleure maîtrise des évolutions budgétaires et financières", a affirmé, samedi à Rabat, le ministre de l'Economie et des Finances, M. Salaheddine Mezouar.

S'exprimant lors de la 4-ème édition du colloque sur les finances publiques organisé sous le thème "la nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France : quelles perspectives ?", M. Mezouar a indiqué que la mise en place de ces réformes a permis de réaliser des "avancées importantes en matière de maîtrise des processus de préparation, d'exécution et de contrôle du budget de l'Etat, de visibilité financière et d'accessibilité à l'information financière et comptable, permettant d'améliorer significativement la transparence et la bonne gouvernance des finances publiques marocaines".

Il a rappelé, dans ce sens, les réformes engagées pour la modernisation des structures de l'économie et du renforcement de sa compétitivité, la réforme de l'administration publique et la moralisation de la vie publique.

Le ministre n'a pas manqué de citer quelques nouveaux chantiers de réformes qui contribueront au renforcement de la bonne gouvernance des finances publiques, notamment la refonte de la loi organique relative à la loi de finances et la réforme de la comptabilité de l'Etat, qui "marquera le dépassement de la simple logique d'encaissement et de décaissement pour privilégier une véritable comptabilité d'exercice à forte valeur ajoutée en ce qui concerne la dimension patrimoniale et l'appréhension des opérations financières selon une logique de droits constatés".

Il a cité aussi la mise en place du système de gestion intégrée de la dépense et la réforme de la fiscalité de l'Etat.

Pour sa part, le trésorier général du Royaume, M. Noureddine Bensouda a souligné l'importance cruciale que revêt la thématique du colloque pour le Maroc et la France, précisant qu'elle intervient dans un contexte de sortie progressive de crise.

La nouvelle gouvernance des finances publiques "implique un changement de l'organisation et du fonctionnement des systèmes financiers publics dans le monde" et impose le "respect des règles de rigueur, de discipline budgétaire et financière, et de consécration des valeurs d'éthique, d'intégrité, de transparence et de reddition des comptes", a-t-il indiqué.

De son côté, Michel Bouvier, le président de la Fondation internationale de finances publiques (FONDAFIP) a souligné l'importance qu'occupe la dépense publique dans le développement, mettant l'accent sur la nécessité de "s'intéresser à la réforme budgétaire de l'Etat, à la programmation pluriannuelle et à la maîtrise des ressources".

Organisée par le ministère de l'Economie et des finances, l'Association pour la Fondation internationale de finances publiques et le groupement européen de recherches en finances publiques, cette rencontre de deux jours sera marquée par des tables rondes traitant notamment des "instruments clés de la réforme budgétaire de l'Etat", "la mobilisation des ressources financières publiques" et la réforme des contrôles financiers publics".

Réduction des dépenses fiscales et lutte contre la fraude, deux voies pour l'amélioration des recettes fiscales (DGI)

Repris par :

- *Libération du 21-09-2010 (p. 2)*

Le Directeur général des impôts (DGI), M. Abdellatif Zaghoun, a souligné l'existence de deux voies "possibles" pour améliorer les recettes fiscales, à savoir la réduction des dépenses fiscales et la lutte contre la fraude et l'évasion dans ce domaine.

S'exprimant, samedi à Rabat, dans le cadre de la 4-ème édition du colloque sur les finances publiques, M. Zaghoun a expliqué que pour avoir une meilleure maîtrise des dépenses fiscales, il faut procéder à une suppression progressive des exonérations et des réductions et, en même temps, avoir une meilleure évaluation de l'impact économique et social des mesures dérogatoires.

Aussi, faut-il procéder à une amélioration de la législation fiscale à travers sa simplification, son harmonisation et la clarification des procédures, a-t-il poursuivi. Le secteur informel constitue une préoccupation constante des pouvoirs publics, en étant responsable de la perte de recettes pour le budget de l'Etat et du maintien de taux d'imposition élevés sur les unités organisées, a encore relevé le Directeur général des impôts.

Pour améliorer le contrôle fiscal, l'Administration devra modifier son mode opératoire en prévoyant des contrôles fiscaux ponctuels et simplifiés, améliorer la programmation du contrôle en se basant sur le système d'analyse risque et veiller au renforcement de l'organisation et de la qualité du contrôle fiscal en s'appuyant sur des vérificateurs expérimentés et pluridisciplinaires, a-t-il fait remarquer en conclusion.

Dans le cadre de cette table ronde traitant du thème "quelle mobilisation des ressources financières publiques ?", le Directeur de la Trésorerie générale du Royaume (TGR), M. Noureddine Bensouda, a affirmé que dans l'hypothèse où les recettes gérées par la DGI auraient progressé sans les mesures fiscales prises par l'Etat au cours de la dernière décennie (IR, TVA, IS) et sans l'effort en matière de lutte contre la fraude fiscale, le budget de l'Etat aurait enregistré un déficit de 3,8 pc du PIB en 2008 au lieu des excédents dégagés, tandis que le déficit en 2009 aurait plus que doublé, pour atteindre 5,9 pc du PIB au lieu de 2,2 pc.

M. Bensouda a noté que des progrès considérables ont été réalisés en termes d'harmonisation, de simplification et rationalisation du système fiscal marocain, dans le but d'assurer au budget de l'Etat et à ceux des collectivités locales des ressources pérennes et de combler la baisse des recettes douanières et de privatisation.

Organisée par le ministère de l'Economie et des finances, l'Association pour la Fondation internationale de finances publiques et le groupement européen de recherches en finances publiques, cette rencontre de deux jours se tient sous le thème "la nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France: quelles perspectives ?".

La journée de dimanche sera marquée par une table ronde traitant du thème "quelle réforme des finances régionales et locales ?", qui sera présidée par M. Fathallah Oualalou, maire de la ville de Rabat.

19-09-2010

La formation des ressources humaines indispensable pour assurer la relève en matière de finances publiques

Repris par :

- *L'opinion du 21-09-2010 (p. 4)*
- <http://2010.leguide.ma/actualites>
- <http://portail.meditel.ma/articles>

La formation des ressources humaines est indispensable pour assurer la relève en matière de gouvernance des finances publiques, a affirmé dimanche à Rabat, le trésorier général du Royaume, M. Noureddine Bensouda.

Intervenant à la clôture de la 4ème édition du colloque international sur les finances publiques organisé sous le thème "la nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France : quelles perspectives ?", M. Bensouda a souligné que l'enseignement central tiré au terme de ces deux journées reste la formation et la préparation des futurs cadres qui vont assurer la gestion et le pilotage des finances publiques dans un environnement en plein mutation.

Il a, en outre, indiqué que cette rencontre a permis de partager, de mutualiser et de capitaliser sur les idées maîtresses et les échanges croisés autour de la problématique de la gouvernance des finances publiques.

Pour sa part, le maire de la ville de Rabat, M. Fathallah Oualalou, qui a présidé la 4ème table ronde organisée sous le thème "quelle réforme des finances régionales et locales", a noté que la réforme des finances locales au Maroc doit tenir compte de la nécessité de consolider le cadre macro-économique, les réflexions entreprises sur la régionalisation et la réforme fiscale adoptée en 2007 par le parlement.

Le Maroc caractérisé par une diversité politique, culturelle et spatiale accorde ces dernières années plus d'intérêt aux régions, a-t-il dit, ajoutant que les principaux défis à relever pour les régions restent l'amélioration des ressources financières, l'avancement dans la déconcentration et la mise à niveau des ressources humaines.

De son côté, le président de la Fondation internationale de finances publiques (FONDAFIP), Michel Bouvier a mis l'accent sur l'autonomie financière des collectivités locales notant qu'il s'agit d'une autonomie de gestion des recettes fiscales et des transferts de l'Etat poursuivi d'un contrôle à posteriori.

La gouvernance financière locale est relative à l'espace et au temps au niveau national et international, a estimé M. Bouvier ajoutant les gouvernements locaux sont appelés aujourd'hui à relever les défis de la croissance soutenue de l'urbanisation de la population mondiale, les évolutions démographiques et les crises.

Organisée par le ministère de l'Economie et des finances, la FONDAFIP et le groupement européen de recherches en finances publiques (GERFIP), cette rencontre a été marquée par quatre tables rondes traitant les "instruments clés de la réforme budgétaire de l'Etat", "la mobilisation des ressources financières publiques", " la réforme des contrôles financiers publics et " la réforme des finances régionales ".

Plaidoyer pour une réforme urgente et efficace du contrôle des finances publiques

Réformer le système de contrôle des finances publiques vers davantage d'efficacité et de transparence est une exigence qui ne peut plus attendre, on souligné, samedi à Rabat, des experts et responsables marocains et français.

A l'occasion d'une table ronde dans le cadre d'une rencontre sur le thème "La nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France, quelle perspectives", les participants ont passé en revue les différentes nouveautés en matière de contrôle financier, s'interrogeant, essentiellement, sur les moyens d'éviter que les méthodes de gestion et de contrôle des recettes et dépenses n'évoluent à deux vitesses.

C'est ainsi qu'ils ont été unanimes à mettre en garde que les modes de gestion des différents établissements, publics ou privés, évoluent très rapidement et apportent de nouveaux concepts (audit de performance, risk management...), tandis que les méthodes de contrôle restent sans grand changement.

Selon eux, il faudrait des réformes pointues et régulièrement actualisées pour éviter le déphasage entre contrôle et gestion, pouvant avoir des répercussions très néfastes sur l'économie.

Pour M. Ahmed Midaoui, président de la Cour des comptes, "la réforme du contrôle financier est quelque chose de naturel si l'on veut rationaliser davantage les recettes et les dépenses, conformément aux objectifs de développement tracés par l'Etat".

Et c'est dans cette optique que le Maroc a entrepris depuis 2001 un vaste programme de réformes portant sur la gestion budgétaire, le contrôle des entreprises publiques et celui exercé sur les dépenses de l'Etat.

A ce propos, M. Benyoussef Saboni, Inspecteur général des finances (IGF), souligne que toutes ces réformes convergent vers les mêmes finalités: renforcer la compétitivité et l'attractivité de l'économie, améliorer les indicateurs de développement humain, promouvoir une gestion saine et, surtout, instaurer une culture de reddition des comptes.

Arrivée à ce niveau, a-t-il poursuivi, l'IGF s'est vue appelée à assurer de nouvelles missions qui consistent, entre autres, à la "promotion d'une nouvelle culture basée sur la performance, le conseil et l'accompagnement".

Il s'agit, notamment, de procéder à l'évaluation des politiques publiques (mission devant occuper un place centrale), réaliser des études à caractère financier, économique et budgétaire, et à procéder à "l'audit de capacité de gestion des ordonnateurs" afin d'accompagner avec succès l'importante réforme du système de la dépense publique.

Organisée, chaque année, par le ministère de l'Economie et des finances, l'Association pour la Fondation internationale de finances publiques et le groupement européen de recherches en finances publiques, cette rencontre de deux jours a été ponctuée par des tables rondes traitant notamment des "instruments clés de la réforme budgétaire de l'Etat" et "la mobilisation des ressources financières publiques".

Colloque à Rabat sur «la nouvelle gouvernance des finances publiques» : La réforme budgétaire de l'Etat à l'ordre du jour

D'abord, on retiendra ceci : la réforme budgétaire de l'Etat marocain est une urgence. Cela passe par la refonte de la loi organique relative à la loi de finances et la réforme de la comptabilité de l'Etat.

De l'avis des experts, réunis à l'occasion du 4ème colloque franco-marocain sur «la nouvelle gouvernance des finances publiques», tenu samedi et dimanche à Rabat, la réforme du budget de l'Etat devrait renforcer la transparence dans la gestion des deniers publics.

Le ministre de l'Economie et des Finances, Salaheddine Mezouar, le dira clairement : la réforme du budget de l'Etat engagée au Maroc «marquera le dépassement de la simple logique d'encaissement et de décaissement pour privilégier une véritable comptabilité d'exercice à forte valeur ajoutée en ce qui concerne la dimension patrimoniale et l'appréhension des opérations financières selon une logique de droits constatés».

Les réformes récentes engagées par le Maroc en matière de renforcement de la gouvernance des finances de l'Etat ont permis aux finances publiques de bénéficier d'un «niveau élevé de fiabilité, de sécurité et de transparence ainsi qu'une meilleure maîtrise des évolutions budgétaires et financières», devait souligner M. Mezouar. L'argentier du royaume a notamment cité la mise en place du système de gestion intégrée de la dépense et la réforme de la fiscalité de l'Etat.

Respect des règles de rigueur

Tout en rappelant l'importance cruciale que revêt la thématique du colloque, le trésorier général du Royaume, Noureddine Bensouda, devait souligner, pour sa part, que la nouvelle gouvernance impose, le «respect des règles de rigueur, de discipline budgétaire et financière, et de consécration des valeurs d'éthique, d'intégrité, de transparence et de reddition des comptes».

Il faut dire que cette rencontre de deux jours a permis d'aborder, sous forme de tables rondes, plusieurs thèmes de grande importance, dans un contexte de sortie progressive de crise économique et financière. Intervenant à l'ouverture de la première table ronde sur «Quels instruments clés de la réforme budgétaire de l'Etat», le professeur universitaire et ancien ministre des finances, Mohamed Berrada, a noté que la fixation des objectifs et des indicateurs de performance, la responsabilisation des acteurs, la transparence, ainsi que l'harmonisation des systèmes comptables constituent des outils cruciaux pour la réussite de toute réforme budgétaire.

Il a également mis l'accent sur l'importance d'adopter des outils modernes dans la gestion budgétaire, notamment la mise en place d'un système d'information, l'évaluation permanente, la coordination et le respect des délais dans l'exécution des budgets. M. Berrada a, en outre, souligné l'importance de la formation et du développement d'une économie du savoir afin de préparer de futurs responsables capables de relever les défis de la mondialisation et mener à bien les réformes adoptées dans le domaine de la gestion publique en général.

Restituer en temps réel les informations

De son côté, le directeur du budget au ministère de l'Economie et des finances, Abdellatif Bennani a indiqué dans une intervention sur «le budget de résultats: quelles perspectives» que ce type de budget est une nouvelle approche dans la gestion des finances publiques pour passer de l'optique «moyen» à l'optique «résultat». Ce processus, a-t-il ajouté, ne peut se réaliser qu'avec une relation organique entre les objectifs à atteindre, les ressources à mobiliser et les indicateurs de performances accompagné d'une logique d'évaluation et de reddition des comptes.

S'agissant de la réforme de la comptabilité de l'Etat, le directeur de la réglementation et de la normalisation comptable, à Trésorerie générale du Royaume (TGR), Abdelkrim Guiri a, quant à lui, noté que cette réforme constitue un chantier d'envergure nationale notamment de par les changements profonds qu'elle implique pour les finances de l'Etat et le processus global de réformes visant la modernisation de l'administration.

Cette réforme, précisait M. Guiri, a pour objectifs de retracer de manière fidèle et exhaustive l'intégralité des opérations de l'Etat, produire une information comptable et financière fiable, pertinente et rapide, faciliter le contrôle des finances publiques et rationaliser la gestion de la trésorerie de l'Etat.

La décision de la mise en place du GID procède de la volonté gouvernementale visant à impulser de l'efficacité et de l'efficience dans l'action de l'administration, souligne de son côté, le directeur de l'entité de Gestion intégrée de la dépense (GID) à la TGR, Mohamed Saad El Alaoui. M. El Alaoui a fait savoir, dans son intervention sur le thème «le système intégrée de la dépense », que le GID a pour objectifs de simplifier les circuits et procédures d'exécution de la dépense, réduire les coûts et des délais de traitement des actes de la dépense, restituer en temps réel les informations relatives au rythme d'exécution de la Loi de finances et consolider le principe de la déconcentration de la gestion de la dépense.

Impact des mesures dérogatoires

Selon le Directeur général des impôts (DGI), Abdellatif Zaghoun, il existe deux voies «possibles» pour améliorer les recettes fiscales : la réduction des dépenses fiscales et la lutte contre la fraude et l'évasion dans ce domaine. Pour avoir une meilleure maîtrise des dépenses fiscales, il faut procéder à une suppression progressive des exonérations et des réductions et, en même temps, avoir une meilleure évaluation de l'impact économique et social des mesures dérogatoires, a notamment souligné le patron du fisc. Et d'ajouter que le secteur informel constitue une préoccupation constante des pouvoirs publics, en étant responsable de la perte de recettes pour le

budget de l'Etat et du maintien de taux d'imposition élevés sur les unités organisées, a encore relevé le Directeur général des impôts.

M. Abdellatif Zagnoun a fait remarquer que pour améliorer le contrôle fiscal, l'Administration devra modifier son mode opératoire, en prévoyant des contrôles fiscaux ponctuels et simplifiés, améliorer la programmation du contrôle en se basant sur le système d'analyse risque et veiller au renforcement de l'organisation et de la qualité du contrôle fiscal en s'appuyant sur des vérificateurs expérimentés et pluridisciplinaires.



20-09-2010

Colloque sur les finances publiques : La fiabilité des finances publiques marocaines mise en exergue

Selon Noureddine Bensouda, la nouvelle gouvernante des finances publiques impose le respect des règles de rigueur, de discipline budgétaire et financière et de consécration des valeurs de transparence et de reddition des comptes.

Les réformes récentes engagées par le Maroc en matière de renforcement de la gouvernance des finances de l'Etat ont permis aux finances publiques de bénéficier d'un «niveau élevé de fiabilité, de sécurité et de transparence ainsi qu'une meilleure maîtrise des évolutions budgétaires et financières», a affirmé samedi à Rabat, le ministre de l'Economie et des Finances, Salaheddine Mezouar.

S'exprimant lors de la 4ème édition du colloque sur les finances publiques organisé sous le thème «La nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France : quelles perspectives ?», M. Salaheddine Mezouar a indiqué que la mise en place de ces réformes a permis de réaliser des «avancées importantes en matière de maîtrise des processus de préparation, d'exécution et de contrôle du budget de l'Etat, de visibilité financière et d'accessibilité à l'information financière et comptable, permettant d'améliorer significativement la transparence et la bonne gouvernance des finances publiques marocaine».

Il a rappelé, dans ce sens, les réformes engagées pour la modernisation des structures de l'économie et du renforcement de sa compétitivité, la réforme de l'administration publique et la moralisation de la vie publique. Le ministre n'a pas manqué de citer quelques nouveaux chantiers de réformes qui contribueront au renforcement de la bonne gouvernance des finances publiques, notamment la refonte de la loi organique relative à la loi de finances et la réforme de la comptabilité de l'Etat, qui «marquera le dépassement de la simple logique d'encaissement et de décaissement pour privilégier une véritable comptabilité d'exercice à forte valeur ajoutée en ce qui concerne la dimension patrimoniale et l'appréhension des opérations financières selon une logique de droits constatés».

Il a cité aussi la mise en place du système de gestion intégrée de la dépense et la réforme de la fiscalité de l'Etat. Pour sa part, le trésorier général du Royaume, Noureddine Bensouda, a souligné l'importance cruciale que revêt la thématique du colloque pour le Maroc et la France, précisant qu'elle intervient

dans un contexte de sortie progressive de crise. La nouvelle gouvernante des finances publiques «implique un changement de l'organisation et du fonctionnement des systèmes financiers publics dans le monde» et impose le «respect des règles de rigueur; de discipline budgétaire et financière, et de consécration des valeurs d'éthique, d'intégrité, de transparence et de reddition des comptes», a-t-il indiqué.



20-09-2010

Finances publiques : Soigner la gouvernance, inévitable

Une exigence : Le maintien des équilibres fondamentaux

Différents diagnostics et traitements proposés

Les finances publiques, jadis réservées à un petit cercle d'initiés, font désormais la une de l'actualité. Depuis le début de la crise financière et économique, un demi-point d'inflation de plus ou de moins suffit pour ameuter experts et spécialistes. Certes le colloque international, tenu à Rabat les 18 et 19 septembre, sur «La nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France», fait exception. Il n'empêche qu'experts français et marocains présents à ce colloque ont tous intégré le contexte conjoncturel de crise ou sortie de crise, c'est selon, pour bâtir leurs thèses face à la nouvelle perspective des finances publiques.

Selon l'hôte de l'événement, Noureddine Besouda, trésorier général du royaume, la conjoncture actuelle interpelle experts et décideurs des finances publiques sur la logique à imprégner en termes de transparence et de bonne gouvernance. L'objectif avoué, mettre en place des réformes pour arriver à dépenser mieux et moins les deniers publics. A quelque chose malheur est bon. «Cette crise vient à point nommé pour nous permettre de repenser et de reconstruire, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel, notre vision des finances publiques de demain...», se réjouit Besouda.

Rationaliser les dépenses

En tout cas, pour le gouverneur de Bank Al Maghrib, Abdellatif Jouahri, dans certains Etats, cette crise a déjà fait assez de dégâts. «Les dettes publiques ont atteint des niveaux invraisemblables». Elles se portent à 216% du PIB japonais et 75%, allemand. Et dans de nombreux pays développés, l'aggravation de ces dettes se poursuivrait au-delà de 2012. La solution, selon le patron de Bank-Al Maghrib, c'est d'arriver à une soutenabilité budgétaire et financière, en mettant les dépenses en priorité face aux recettes. Ce que le Maroc s'est évertué à faire lors de ces vingt dernières années. La croissance soutenue des recettes publiques, d'une moyenne comprise entre 7 à 20%, de 1990 à 2007, a permis l'amélioration du solde primaire et de l'endettement. Bien plus, elle a permis la soutenabilité budgétaire et l'amélioration de la notation du Maroc en 2009, alors que le monde est en pleine crise.

«C'est une reconnaissance à posteriori des résultats positifs de l'économie marocaine», se réjouit Jouahri. Situation qu'il impute, en partie, au succès de la modernisation du système fiscal, entamée au milieu des années 80 sous le PAS (Programme d'ajustement structurel). Succès que la révision dynamique en 1990, avec les Assises fiscales, a définitivement consacré. Un trend positif qui se poursuit, malgré la décélération des recettes fiscales en 2009 et sur les huit premiers mois de 2010. Car selon le nouveau directeur général des Impôts, Abdellatif Zaghoun, «cette décélération reste limitée et ne devrait pas inverser cette tendance».

Mais à condition, dit-il, «de neutraliser l'impact des redressements fiscaux, la bonne tenue de l'économie et les prélèvements sur les opérations exceptionnelles de cessions d'actifs en 2008 par le secteur financier». A noter par ailleurs que cette légère baisse des recettes fiscales résulte du choix du gouvernement, dans les lois de finances de 2009 et 2010, de réduire les taux de l'IR et de l'IS pour soutenir l'économie et améliorer le pouvoir d'achat des citoyens.

En conséquence, la moins-value fiscale résultant de la révision du barème de l'IR est estimée à 5,1 milliards de DH en 2009 et 4,3 milliards cette année. Pour l'IS, dont 80% des recettes sont assurées par seulement 2% des entreprises, cet impact est évalué à 2,1 milliards de DH. D'où une des pistes proposée par Zaghoun qui est de «revoir la stratégie du contrôle en vue d'améliorer le climat des affaires et instaurer une concurrence plus saine entre contribuables». Déjà, 62% des prévisions pour 2010, qui s'élèvent à 166 milliards de DH, ont été réalisées à fin août. La DGI table à terme sur plus de 167 milliards de DH de recettes. Il devrait en être ainsi, sachant que l'administration fiscale entend se doter de moyens de pilotage efficaces «pour consolider le civisme fiscal et lutter contre la fraude et l'évasion fiscales».

Cette transparence, certes encore fragile, est un des repères de la nouvelle gouvernance des finances publiques. Le co-organisateur du colloque, le Pr Michel Bouvier, président de l'association pour la Fondation internationale de la finance publique, Fondafip, est convaincu du bon choix du Maroc. Car, «la nouvelle gouvernance des finances publiques à laquelle le Maroc appelle de tous ses vœux vise à instituer une bonne gestion publique».

C'est-à-dire «utiliser les méthodes de gestion les plus efficaces possibles pour bien gérer l'argent du contribuable». Autrement, mettre en place «une forme d'adaptation de certaines méthodes utilisées par les entreprises du secteur public». Ce qui, selon Bouvier, ne veut pas dire assimiler le secteur public à l'entreprise. Bien au contraire, «c'est adapter les méthodes qui fonctionnent dans le secteur public qui, bien sûr, a d'autres objectifs qu'une entreprise». Une sorte de passerelle associant le politique à la gestion publique, en ce sens que «les décisions en matière de finances publiques sont prises par des représentants des citoyens dans le cadre d'un parlement élu».

Cette nouvelle gouvernance des finances publiques attend encore au Maroc l'institution d'une LOLF (Loi organique relative aux lois de finances). Voilà cinq ans déjà que la réforme de cette loi, en discussion actuellement, est initiée. «Depuis près de dix ans, les finances publiques françaises et leur contrôle sont en état de réforme permanent», relativise Michel Bouvier. A la différence de «la France, qui a réformé tout en bloc, sur initiative du Parlement, le Maroc procède par étape», insiste la secrétaire générale de la Fondafip, Marie-Christine Esclassan pour qui, «la réforme, par définition, est inachevée. Elle progresse par étape». La LOLF au Maroc remonte déjà à 1998.

Les nombreuses interrogations, sans réponse, selon Ahmed El Midaoui, premier président de la Cour des comptes du Royaume prouvent que «le combat est loin d'être gagné». Loin s'en faut. «Depuis l'indépendance, la structure du budget de l'Etat a toujours été faite de la même manière», s'indigne Mustapha Hanine, chef de cabinet du Premier ministre, Abbas El Fassi, et ancien président de la Commission des finances à la Chambre des représentants. Et cette situation ne devrait pas changer de sitôt. Puisque, jusqu'aux préceptes immuables des finances publiques, l'annualité budgétaire ou encore la séparation de l'ordonnateur et du comptable, sont à l'ordre de questionnement. Les réponses viendront-elles de la méthode Bennani Abdellatif, directeur du Budget, qui prône la gestion par objectif?

Au terme des échanges, un consensus s'est opéré sur les mesures de la nouvelle gouvernance des finances publiques. Notamment l'institution d'une culture de contrôle au sein de l'administration publique, comme l'a ardemment souhaité Amin Mzouri, gouverneur chargé de l'enseignement à l'Institut royal de l'administration territoriale.

Bachir Thiam

De bonnes sources : L'Etat tiendra une véritable comptabilité en 2011

Sauf contrainte majeure, le nouveau plan comptable de l'Etat sera appliqué à partir du 1er janvier 2011. On sait d'ores et déjà que pour l'évaluation des actifs immobiliers, c'est la valeur du marché qui a été retenue pour le bilan d'ouverture.

Colloque international à Rabat : L'heure est à la réforme des finances publiques : Au Maroc, le sujet des Finances publiques est au centre des préoccupations

En ces temps de crise, le débat sur l'avenir des Finances publiques s'impose. La conjoncture internationale a en effet introduit de profonds bouleversements dans l'approche des politiques en général et des politiques des finances publiques en particulier avec une confirmation de par le monde des tendances à la rationalisation des dépenses, d'optimisation accrue des prélèvements fiscaux et davantage de transparence dans la gestion et le pilotage des deniers publics. C'est ce qu'a tenu à souligner le ministre de l'Economie et des Finances Salaheddine Mezouar lors de l'ouverture de la quatrième édition du colloque international sur les Finances publiques, samedi dernier à Rabat.

Il s'agit de « repenser et de reconstruire tant sur le plan stratégique qu'opérationnel, la vision des Finances publiques de demain, à la lumière des mutations profondes qui ont marqué ces dernières années l'environnement des finances publiques. », indique le trésorier général du Royaume Nouredine Bensouda. Au Maroc, le sujet des Finances publiques est au centre des préoccupations. Quelques réformes ont été engagées dans le domaine afin de moderniser la gestion et renforcer la transparence financière. L'argentier du Royaume affiche sa satisfaction des résultats de la politique mise en place en la matière même s'il estime qu'il reste encore beaucoup d'efforts à déployer pour que les Finances publiques soient intégrées dans des conditions optimales de la bonne gouvernance.

La mise en place des réformes a permis, selon le responsable gouvernemental, de réaliser des avancées importantes en matière de maîtrise des processus de préparation, d'exécution et de contrôle du budget de l'Etat, de visibilité financière et d'accessibilité à l'information financière et comptable permettant d'améliorer significativement la transparence et la bonne gouvernance des Finances publiques marocaines. Quelques chantiers de réforme sont en cours. Il s'agit de la refonte de la loi organique relative à la loi des finances. Le projet tant attendu vise à modifier le dispositif des finances publiques pour renforcer son efficacité et responsabiliser les gestionnaires. Le système des Finances publiques privilégiera, ainsi, la culture managériale. La réforme de la comptabilité de l'Etat est un autre chantier en cours de réalisation.

Il marquera, selon Salaheddine Mezouar, le dépassement de la simple logique d'enracinement et de décaissement pour privilégier l'optique d'une véritable comptabilité d'exercice à forte valeur ajoutée en ce qui concerne la dimension patrimoniale et l'appréhension des opérations financières selon une logique de droits constatés. En outre, la gestion intégrée de la dépense, opérationnelle depuis janvier dernier, a permis selon le ministère des Finances d'opérer des avancées considérables en matière d'intégration, de mutualisation et de partage des données. On note également la réforme du contrôle de la dépense publique visant le renforcement des contrôles à posteriori et des contrôles d'audit et d'évaluation ainsi que la réforme de la fiscalité de l'Etat et des collectivités locales...

Toutes les réformes et projets en cours de réalisation visent à consolider les principes et les règles de la bonne gouvernance. Depuis quelques années, cette question est, en effet, au cœur des réformes structurantes menées par les pouvoirs publics. L'argentier du Royaume estime que le principal dessein étant l'émergence d'une administration moderne, ouverte sur son environnement, au service du développement économique et social du pays et à l'écoute du citoyen et de l'entreprise. Au Maroc une série de réformes ont été mises en œuvre pour améliorer la performance et la transparence de l'action publique. On s'assigne pour objectif la modernisation des structures de l'économie, le renforcement de sa compétitivité pour un meilleur positionnement régional, le développement de la solidarité sociale par la valorisation des ressources humaines et la répartition équitable des fruits de la croissance.

QUESTIONS à Salaheddine Mezouar, Ministre de l'économie et des Finance: « Les impacts de la crise exigent une refonte des approches de la gestion des finances publiques »

Quelles seront concrètement les répercussions de la réforme de la loi organique des finances ?

- **Salaheddine Mezouar** : On s'assigne pour objectif, à travers ce texte, d'améliorer l'efficacité des services publics et des finances publiques, de mettre en place la transparence, la reddition des comptes... Notre objectif est clair. On veut dépasser toutes les insuffisances constatées au niveau du mode de fonctionnement jusqu'à aujourd'hui. Donc on cherche le développement, la transparence, davantage de rigueur...Tous ces dispositifs ont été intégrés dans la nouvelle loi. Elle va constituer l'occasion d'un véritable débat autour des finances publiques et du mode de fonctionnement des dépenses publiques.

La nouvelle mouture va être rédigée en prenant en considération les avis des différents intervenants. Les textes ont été préparés et seront introduits dans le circuit législatif. On va engager parallèlement un débat avec les différents partenaires pour approfondir la réflexion sur le mode de fonctionnement de l'Etat et sur les objectifs qui ont été arrêtés pour cette nouvelle loi.

Vous reconnaissez qu'il reste encore des efforts à déployer pour réformer les finances publiques. Quelles sont les futures actions que vous prévoyez ?

- **Salaheddine Mezouar** : Des éléments clés vont être intégrés au niveau de la nouvelle loi organique des finances qui vont être soumis à discussion. On a à titre d'exemple le projet de la nouvelle comptabilité de l'Etat...D'une manière générale, c'est au niveau de l'efficacité des finances publiques et la cohérence des dépenses publiques qu'il faut faire un grand effort. Entre les actions des collectivités locales et celles de l'Etat, il faut opérer une harmonisation des dépenses ainsi que des différentes politiques. La régionalisation sera l'occasion permettant d'avancer sur des questions de fond pour faire en sorte que les ressources de l'Etat soient les mieux investies et les mieux déployées avec le meilleur rendement possible.

Qu'attendez-vous du colloque international sur les finances publiques ?

- **Salaheddine Mezouar** : Dans le contexte de crise mondiale, les Etats sont interpellés sur les répercussions de la conjoncture internationale sur les économies développées. Les impacts de la crise exigent une refonte des approches de la gestion des finances publiques. Tous les Etats engagent sérieusement cette réflexion. Le Maroc en fait partie. C'est une opportunité pour réfléchir ensemble à une vision anticipative concernant la gestion et l'optimisation des finances publiques. Il faut dire que le colloque international sur les finances publiques est devenu, depuis 2007, un espace de suivi et de partage d'expériences sur les grandes problématiques des systèmes financiers publics.

Jihane Gattioui

20-09-2010

Le modus operandi de la réforme des Finances publiques

Le 4^{ème} Colloque international sur la gouvernance des Finances publiques a clôturé hier ses débats sur une note commune : une poursuite des réformes entamées doit se poursuivre en y intégrant célérité et mobilisation générale.

Avec l'ampleur de la crise économique et financière, le gouvernement marocain a compris la nécessité de procéder à une réforme budgétaire de l'État. Cette nécessité de se doter des outils les plus avancés en terme de gouvernance des Finances publiques à travers un regard croisé entre les experts marocains et français a été l'objectif fondamental du Colloque international sur la nouvelle gouvernance publique au Maroc et en France. Nourredine Bensouda, Trésorier général du royaume, a déclaré en ouverture des débats «La réforme de la gouvernance des Finances publiques s'articule sur trois axes principaux: la rationalisation des dépenses, l'optimisation du potentiel des prélèvements et davantage de transparence dans le pilotage des deniers publics».

Le socle de la réforme, parachevé

Pour cela, le Maroc a entamé, dès 2002, une action progressive qui a conduit à la mise en place d'un Système intégré de la dépense (GID), opérationnel actuellement dans l'ensemble des départements ministériels. De façon mesurable, le GID a permis un décuplement de la capacité de traitement des actes. La TGR traite actuellement entre 4000 et 7000 actes quotidiennement et prévoit à 1,1 million, leur nombre pour l'année en cours. Mais l'essentiel se trouve peut-être ailleurs. En effet, le système en question est d'abord un outil technique d'aide menant à une meilleure gouvernance des Finances publiques. Pour le patron de la TGR, «Cette réforme ne saurait aboutir de manière efficiente sans une implication dans, une large proportion, l'ensemble des acteurs des Finances publiques».

En effet, administrations centrale et régionale, institutions financières et experts comptables sont impliqués au même pied d'égalité pour conduire cette reconfiguration du budget ainsi que de la comptabilité de l'État. Et sur ce point, c'est désormais la logique de résultat qui prévaut. Philippe Josse, directeur français du Budget, pense à ce titre que l'aspect de base qui concerne l'exactitude des chiffres et la transparence, a été brillamment achevé . Toutefois, vu que le GID s'articule sur des compétences en informatique; il ne faut pas que la logique des octets prenne le dessus sur les principes et standards de gestion financière.

La logique des résultats, consacrée

Abdellatif Bennani, directeur du Budget au ministère de l'Economie et des finances, affirme que cette approche permettra de se fixer des objectifs mesurables et d'établir des indicateurs de performance associés aux dotations budgétaires.

Ce qui devrait, selon toute logique, permettre «Une responsabilisation accrue des gestionnaires et davantage de marge de manœuvre dans leur utilisation des ressources», avait affirmé en ouverture du 4^{ème} Colloque international, Salaheddine Mezouar, ministre de l'Economie et des finances.

«Nous espérons ainsi assurer en même temps plus d'efficacité dans la gestion du patrimoine de l'État, tout en améliorant la qualité de service délivrée aux citoyens», poursuit Salaheddine Mezouar. Car un des objectifs recherchés est d'obtenir un meilleur impact des politiques publiques sur la réalité socio-économique des Marocains. En atteste le positionnement du ministère de tutelle, convaincu qu'une meilleure allocation des ressources permettra à terme d'atteindre les objectifs de développement économique et social.

Dépasant le strict cadre de l'approche recettes/dépenses, cette réforme budgétaire en appelle une autre; celle d'une refonte du cadre comptable de l'État, devenu obsolète d'après le ministère. Philippe Josse a précisé à ce propos que «la réforme budgétaire et la réforme comptable vont ensemble, on ne peut pas les dissocier». Dans la mesure où l'actuel système comptable ne permet pas de retracer de manière exacte les opérations de l'État et son patrimoine.

Ce qui génère théoriquement un manque à gagner. Un aspect que la réforme de la comptabilité de l'État veut rectifier en restituant fidèlement la situation financière et patrimoniale étatique. Rendant ainsi possible une intégration des opérations comptables de l'État dans la comptabilité nationale. Pour plus de détails, cette réforme comptable orbite autour d'une comptabilité à trois dimensions: budgétaire en total accord avec le Parlement; générale en privilégiant une comptabilité d'exercice garante d'une meilleure appréhension de la fenêtre patrimoniale; et enfin une dimension d'analyse des coûts optimisant les performances et consolidant les comptes du secteur public marocain. En somme, l'État ne lésine ni sur les moyens, ni sur la consistance, pour se doter d'un cockpit dernier cri pour piloter sa réforme.

Leadership politique, le grand absent

Ce que ce grand énoncé du ministère de l'Economie et des finances aurait pu nous faire oublier, Khalid El Hariri, député et membre à la Commission des finances à la Chambre des représentants en fait un point essentiel: «L'exactitude des chiffres et la transparence financière ne donneront pas leur plein sens sans un concours parlementaire intensifié». En effet, comme le répètent à l'envi les partis politiques: est-il utile de rappeler que les deniers publics doivent être indissociables d'une forme de leadership politique? «L'amélioration des conditions d'examen du budget et notamment le calendrier budgétaire doit aller dans le sens du renforcement du pouvoir de contrôle du Parlement». L'avis nous paraît tranché.

ENTRETIEN avec M. Abdellatif Bennani, directeur du Budget au ministère de l'Economie et des finances «Notre objectif dans l'avenir est d'avoir 3 à 4 indicateurs par programme»

Où en sommes-nous aujourd'hui dans ce processus?

- **Abdellatif Bennani** : Ce qui a été présenté aujourd'hui, c'est essentiellement un bilan d'étape de la réforme budgétaire. Nous l'avons fait de façon progressive et pédagogique. On est ainsi passé de deux départements ministériels, à 8 puis à 37 départements au jour d'aujourd'hui. Pratiquement tous les ministères présentent leurs budgets avec une logique de résultats et des indicateurs de performance. Tous les programmes sectoriels de l'État ont leurs propres indicateurs budgétés. Ce n'est plus donc un engagement interne à l'administration. C'est un engagement de chaque ministre finalement avec le Parlement et l'opinion publique.

Vous avez parlé d'une simplification des indicateurs de performances ? Quels sont les indicateurs qui vont être gardés ?

- **Abdellatif Bennani** : Nous avons, au préalable, introduit la culture de la performance au sein de l'administration et des différents départements ministériels. C'est chose faite aujourd'hui. Nous pouvons maintenant aller vers des indicateurs mieux recentrés en nombre, en privilégiant le qualitatif au détriment du quantitatif. Notre objectif est d'avoir 3 à 4 indicateurs par programme. Cela va évoluer, évidemment, dans un cadre de programmation pluriannuelle étalée sur trois années. Le but étant de disposer d'une meilleure visibilité quant à l'évolution de chaque programme; notamment à travers le processus de contrôle renforcé.

En face de tout cela, il y a les allocations de ressources aux différents programmes. On peut parler d'un lien plus organique entre les programmes et les indicateurs. On est à quelque 1900 indicateurs répartis sur les 37 départements ministériels. L'idée, c'est d'en garder ceux qui ont un certain impact et qui sont porteurs de résultats.

Est-ce que l'action progressive que vous avez entreprise depuis 2002 va laisser la place à une action plus rapide ?

- **Abdellatif Bennani** : Bien entendu, la célérité est de mise. Car derrière cela, il y a des stratégies nationales en cours qui concernent plusieurs secteurs au Maroc. De plus, une réforme de cette taille nécessite certains moyens et un relai sur le terrain. Le suivi et l'évaluation sont à ce titre essentiel pour la bonne exécution.

C'est un audit de performance plus qualitatif que ce qui a existé auparavant et s'inscrivant dans une optique de continuité.

Hatim Khalid

20-09-2010

Chorfi tire à boulets rouges

Irrité par la tournure que prend le débat autour du marquage fiscal des produits soumis à la TIC, le directeur général des Douanes n'a pas hésité à remettre les pendules à l'heure. Lors du colloque international sur la gouvernance des finances publiques, Zouhair Chorfi a été très clair. «Le marquage permet de lutter contre la tricherie et certains opérateurs devraient jouer le jeu», a-t-il lancé.

Une déclaration qui tombe quelques jours après le lobbying enclenché par les embouteilleras à travers certains supports. Pour rappel, beaucoup d'encre a coulé la semaine dernière autour de l'arrêt de production des usines des Brasseries du Maroc en raison d'un conflit avec Sicpa.

Finances publiques : La révolution en marche

On a beau dire que le Maroc s'en est bien sorti face à la crise internationale, il n'en demeure pas moins que des réajustements structurels s'imposent aujourd'hui afin de maintenir cette résilience face aux aléas de la conjoncture, notamment en matière de gestion des finances publiques. C'est dans ce contexte que s'est tenue la quatrième édition du colloque international sur la nouvelle gouvernance des finances publiques, organisé en partenariat avec la Fondation internationale de finances publiques et le Groupement européen de recherches en finances publiques.

Tout le gotha économique et financier, dont la Trésorerie générale du Royaume et le ministère de l'Économie et des finances, a présenté cet événement comme l'occasion de lancer la réflexion sur une nouvelle gouvernance des finances publiques. Un chantier qui «s'inscrit dans un contexte de sortie de crise économique sans précédent», lance d'emblée Noureddine Bensouda, Trésorier Général du Royaume. Cette réforme se pose aujourd'hui comme une condition sine qua non pour la pérennisation des acquis en matière d'équilibres macroéconomique consolidés patiemment depuis 20 ans.

En effet, en marge du contexte de sortie de crise, l'ensemble des pays du monde a été confronté à la nécessité d'introduire de nouvelles approches de gouvernance afin de maintenir les équilibres structurels. Dans ce sens, l'intégration des répercussions de la crise dans la gestion des finances des États est devenue une condition indispensable de préservation de l'avenir des générations futures. Le ministre des Finances va encore plus loin en mettant l'accent, lors de son intervention dans le cadre du colloque, sur la nécessité d'introduire une nouvelle doctrine qui permettrait au Maroc de négocier le virage de la transparence et de la bonne gouvernance surtout au vu des engagements pris sur la scène internationale.

Sans compter que le modèle vers lequel tend le Royaume, s'inscrit déjà dans une vision commune des dispositifs régissant les finances publiques de par le monde. Plus globalement, les avis des participants à l'événement du week-end dernier convergent également vers l'instauration d'une nouvelle gouvernance des finances publiques comme moyen de regagner de la crédibilité auprès des citoyens par la reddition des comptes consistant à rendre des comptes aussi bien aux instances législatives qu'aux instances juridictionnelles et surtout à l'opinion publique.

Aussi, est-il question de préparer le terrain au projet de régionalisation en repensant les finances régionales et locales. Par ailleurs, «la nouvelle gouvernance concerne une problématique qui interpelle toute la communauté des finances publiques» reconnaît Bensouda. Dans ce sens, la réussite de pareil chantier passe par une mobilisation de l'ensemble des départements ministériels concernés.

De la DGI à la direction des budgets, passant par la direction du trésor et la trésorerie générale, le chantier consistera à instaurer des réformes sur tous les maillons de la chaîne. Et si le Maroc veut maintenir sa dynamique de croissance, ce chantier devra se faire dans délais assez raisonnables. Car la situation aujourd'hui est telle que l'État, principale locomotive de la croissance à travers une dynamique d'investissements soutenue, se retrouvera inévitablement dos au mur. Le déficit budgétaire est en effet devenu inquiétant et l'écart entre les recettes en baisse et les dépenses d'investissements vouées à une augmentation continue appelle à l'urgence d'une nouvelle approche.

Finances publiques : Comment l'Etat tiendra sa comptabilité

Un environnement en pleine mutation et un système actuel obsolète rendent la refonte du système comptable actuel de l'État quasi incontournable. En réformant sa comptabilité, l'État sera en mesure de retracer de manière fidèle et exhaustive l'intégralité de ses opérations.

De fait, il sera en mesure de produire une information comptable et financière fiable, pertinente et réactive. Par à-coups, cela permettra d'améliorer les performances en matière de suivi et de contrôle des finances publiques, de donner une image fidèle de la situation financière et patrimoniale de l'État et, enfin, de favoriser l'intégration des opérations comptables de l'État dans la comptabilité nationale. La réforme déclinée présentement par le département de Mezouar consiste en un portefeuille de projet cohérent et fortement intégré. L'exécution du chantier passera essentiellement par la mise en œuvre d'une réforme articulée autour d'une comptabilité à trois dimensions.

Il s'agit de décliner, en premier lieu, une comptabilité budgétaire qui traduise le respect de l'autorisation parlementaire (enrichie par les apports de la nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats). En second lieu, arrive la comptabilité générale qui dépasse la simple logique d'encaissement et de décaissement pour privilégier une comptabilité d'exercice à forte valeur ajoutée pour la dimension patrimoniale et l'optique des droits constatés. Vient enfin la comptabilité d'analyse des coûts, appelée à émerger pour valoriser l'information issue de la comptabilité budgétaire et de la comptabilité générale (mesure de la performance des actions de l'administration).

De tout cela, résulteront, d'abord, de nouveaux états financiers en phase avec les normes internationales offrant un large spectre d'informations financières et comptables. Aussi, et pour ne retenir que les états de synthèse les plus déterminants à l'issue de la démarche de mise en œuvre de la comptabilité de l'État, seront disponibles un bilan présenté sous forme d'un tableau de situation nette, un compte de résultat détaillé, ou encore un tableau des flux de trésorerie distinguant les mouvements liés l'activité, ceux d'investissement et ceux de financement.

C'est dire si la réforme de la comptabilité de l'État a des enjeux qui s'inscrivent au cœur de la gouvernance des finances publiques. Il s'agit, en effet, de doter l'État d'un instrument essentiel pour le pilotage et la prévision des finances publiques. Mais plus que cela, c'est un gage de bonne gouvernance budgétaire et financière qui est fourni, sans compter la vue globale et transparente de la situation financière et patrimoniale de l'État que cela offre. Reste à savoir quand le chantier devrait aboutir. De l'aveu même du Trésorier général du Royaume, Noureddine Bensouda, le projet est bien avancé (voir interview pages 8 et 9). Des indiscretions recueillies auprès de ses services laissent même entendre qu'un premier bilan d'ouverture devrait être publié au 4^{ème} trimestre de l'année en cours.

FINANCES PUBLIQUES

● La performance de la dépense publique suppose d'assurer le service au meilleur prix, pas forcément au meilleur coût ● Il n'y aura pas d'entreprises exclues des marchés publics mais un système d'évaluation des fournisseurs sera mis en place ● Entretien exclusif avec le Trésorier Général du Royaume

Les dossiers chauds de Bensouda

PROPOS RECUEILLIS PAR RÉDA HARMAK

Les Échos quotidien: Le 4^e colloque international sur la gouvernance des finances publiques, organisé sous la houlette de la TGR, a tenu ses travaux le weekend dernier. Quelle est la portée de cet événement ?

Noureddine Bensouda: C'est un événement important surtout dans le paysage actuel. Cette 4^e édition porte, en effet, sur la gouvernance des finances publiques en France et au Maroc et ses perspectives. L'objet est de s'imprégner de l'expérience de la France dans ce domaine et de recueillir les avis de nos experts et de nos décideurs politiques sur le sujet. Quatre points essentiels sont traités. Le premier est celui des réformes en cours: réforme budgétaire, comptabilité publique et gestion intégrée de la dépense. Le deuxième sujet concerne la soutenabilité des finances publiques autant du point de vue des dépenses que des recettes. Vient ensuite la question de la réforme des contrôles financiers publics où l'on traite des différents contrôles. Enfin, nous avons dédié un atelier aux finances locales et régionales. La Fondation internationale des finances publiques (Fondafip) est la cheville ouvrière avec le Maroc et notamment la TGR pour l'organisation de ce colloque au nom du ministère de l'Économie et des finances avec la participation active de la DGI. **Améliorer la performance de la dépense publique paraît être l'un des objectifs majeurs de la réforme des finances publiques. Quels leviers faudrait-il mettre à contribution pour parvenir à cela ?**

La performance est à considérer d'un point de vue qualitatif. Il s'agit, pour faire simple, de rendre la prestation et d'assurer le service public, au meilleur



Noureddine Bensouda,
Trésorier général
du Royaume.

prix. Car ce n'est pas en cherchant la prestation au meilleur coût qu'on aura réalisé l'objectif. Sur un autre volet, il s'agit d'intégrer une autre vision du droit consistant en un assouplissement du cadre réglementaire. On part du principe qu'un cadre légal ne peut prévoir toutes les situations à l'avance. Le challenge consiste, donc, à s'adapter au fur et à mesure aux situations qui se posent et à rectifier le tir chemin faisant.

La dépense publique de l'administration a entièrement été dématérialisée depuis janvier dernier par la généralisation du système de gestion intégrée de la dépense (GID). À présent, un des axes de développement de ce système porte sur son ouverture à la Cour des comptes et à l'Inspection générale des finances (IGF). Comment cela devrait-il se faire ?

C'est effectivement l'un des axes déclinés par le chantier de la réforme des finances publiques. En fait, il s'agit de la suite logique de l'ensemble d'un processus. Au départ, il y a la programmation de la loi de finances qui est opérée par le budget et qui est soumise au Parlement lequel se prononce sur l'octroi des budgets

L'idéal pour un budget est qu'il soit exécuté de manière à tendre vers une réalisation à 100%.

nécessaires et l'autorisation des dépenses. Vient par la suite la phase de mise en œuvre qui implique l'ordonnateur. Intervient ensuite la

FINANCES PUBLIQUES



À retenir

Le système GID consiste en une modernisation qui permet d'évaluer le taux d'exécution des différents budgets.

Le chantier de mise en place de la comptabilité de l'Etat est bien avancé.

La fusion de la TGR et de la DGI n'est pas une priorité.

phase de contrôle qui est opérée par la TGR à deux niveaux: en termes de régularité, et en termes de validité. Au bout de la chaîne, il faut rendre compte par la reddition des comptes. Cela se fait auprès du Parlement qui s'assure que les autorisations qu'il a données ont été respectées et c'est d'ailleurs pour cela qu'une loi de règlement est votée par le Parlement. Parallèlement, il faut également rendre compte à la Cour des comptes et à l'IGF, deux organes qui exécutent, pour la première, le contrôle administratif et, pour la seconde, le contrôle par les juges.

Un des objectifs assignés au système GID est de «dégager des ressources qui seraient utilisées plus avantageusement». Comment cela se fera-t-il concrètement ?

En plus d'être un accélérateur de la dépense, le système GID consiste en une modernisation qui permet d'évaluer le taux d'exécution des différents budgets. L'idéal quand il y a autorisation d'un budget c'est que celui-ci soit exécuté de manière à tendre vers une réalisation à 100%. Le but est de réduire, au maximum, les reports de crédits car ceux-ci dénotent des ressources qui ne sont pas utilisées à bon escient. Un ministère plus dépensier aurait pu, en effet, utiliser ces ressources pour créer de l'emploi ou pour assurer des prestations sociales.

Le chantier de mise en place de la comptabilité de l'Etat devait livrer son bilan d'ouverture le premier trimestre de l'année en cours.

Où en est-on actuellement ?

Le chantier est bien avancé. Les premiers résultats de nos travaux nous permettront d'avoir une base de travail préliminaire que nous pourrions améliorer par la suite. Je rappelle que la portée du chantier est de se conformer à un principe fondamental qui est la reddition de compte et l'on entend par là rendre compte aussi bien aux instances législatives qu'aux instances juridictionnelles et surtout à l'opinion publique.

Un projet de mise en place d'une liste noire d'entreprises exclues des marchés publics a été évoqué en début d'année par votre prédécesseur. Ce chantier est-il toujours d'actualité ?

Il ne s'agira pas forcément d'une liste noire. Je préfère parler de systèmes d'évaluation. La démarche consiste à détenir une cartographie des fournisseurs pour déterminer ceux qui s'inscrivent en conformité avec la législation et qui respectent les délais et la prestation. C'est plutôt dans ce sens qu'ira notre démarche et ce projet est en cours.



(PHOTOS : K.MDOUARI/LES ÉCHOS QUOTIDIEN)

Quels sont les autres champs de réformes que vous identifiez comme prioritaires ?

Pour l'instant, j'apprends le métier. Mon action s'inscrit dans la lignée du travail de modernisation mené jusqu'à présent. **Au lendemain de votre nomination à la tête de la Trésorerie générale du Royaume (TGR), l'idée de la création d'une «Direction des finances publiques», qui regrouperait la TGR et la Direction générale des impôts, est revenue de manière insistante. Est-ce que ce projet est, aujourd'hui, écarté ?**

Cette question n'est pas de mon ressort. L'organisation adoptée pour l'heure, au Maroc, s'appuie d'une part sur une Direction générale des impôts en charge de poursuivre l'amélioration de la gestion de l'impôt. Et d'autre part, il y a la TGR en charge de gérer la comptabilité publique. Cela recouvre plusieurs attributions. D'abord le paiement des salaires de tous les fonctionnaires, mais aussi le paiement des pensionnés pour le compte de la Caisse marocaine des retraites. La TGR entretient également des relations privilégiées avec la Caisse de dépôt et de gestion. De plus, nous exécutons les décisions de la Direction du Trésor s'agissant d'emprunt autant intérieur qu'extérieur. Parallèlement, nous gérons tous les aspects relatifs à la fiscalité locale en matière de recouvrement,

Une cartographie des fournisseurs conformes à la législation, respectant les délais et la prestation, est en cours d'élaboration.

autrement dit tout ce qui est ordonné par les collectivités locales. Une autre attribution de la TGR porte sur le volet marché public, aussi nous intervenons dans toutes les commandes publiques de l'Etat et des collectivités locales. À côté de tous ces champs d'intervention une attribution fondamentale de la TGR consiste en la mobilisation de l'information financière. C'est en effet sur la base de l'information centralisée par la TGR que le gouvernement peut avoir une idée sur l'exécution des Lois de Finances à la fin de chaque mois. Et c'est à partir de cette situation des finances publiques que nous établissons aussi bien la loi de règlement à la fin de l'année courante que les prévisions de la Loi de Finances pour les années futures.



21-09-2010

Regards croisés sur la nouvelle gouvernance des Finances Publiques

Depuis septembre 2007, experts et praticiens marocains et français ont pris l'habitude de se rencontrer une fois par an à Rabat pour échanger et débattre des réformes des Finances publiques.

La quatrième édition du Colloque International sur les Finances Publiques, organisée les 18 et 19 septembre 2010 par le ministère de l'Economie et des finances, en partenariat avec l'Association pour la Fondation Internationale des finances publiques (FONADIP) a été placée sous le thème: La nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France: quelles perspectives ?

Ce colloque constitue, d'après les organisateurs, un forum de réflexion et d'échange sur les finances publiques dans toutes leurs dimensions : politiques budgétaire, fiscale, finances locales, sociales, comptabilité publique... Mais toutes les réformes engagées n'auraient pu réussir sans une politique renouvelée de gestion et de mise à niveau des ressources humaines.

"La nouvelle gouvernance des finances publiques dépendra pleinement, me semble-t-il, de l'optimisation du potentiel des prélèvements, mais essentiellement et surtout, de l'utilisation que nous ferons des ressources et du degré de performance, d'efficacité et de rationalisation que nous arriverons à imprimer au processus de la dépense publique."

Noureddine Bensouda, Trésorier Général du Royaume.

Mohamed Saad El Alaoui, directeur de l'entité de gestion intégrée de la dépense estime que le GID (gestion intégrée de la dépense) est un véritable challenge, compte tenu du nombre d'actes traités quotidiennement (10.000) par 1800 utilisateurs.

Ce traitement a mis fin au cloisonnement des administrations, à la complexité des procédures, aux disparités dans l'utilisation des techniques de l'information et à la longueur des délais de traitement. Le nouveau système unifié simplifie les circuits,

réduit les coûts, permet d'améliorer la qualité du service et de restituer l'information en temps réel.

Le Trésorier du Royaume n'a pas manqué de souligner aussi que "seule la remise en ordre des finances publiques est à même de permettre la reconstitution de marges de manœuvres nécessaires à l'Etat afin de continuer à exercer son rôle moteur en matière de stabilisation macro-économique et de croissance".

A cette fin et dans le but d'assurer au budget de l'Etat des ressources pérennes devant combler la baisse des recettes douanières et de privatisation, d'importants efforts ont été consentis pour rendre le système fiscal marocain plus simple et plus cohérent. L'administration cherche à résorber le déséquilibre structurel existant entre les recettes et les dépenses du budget durant la période 1998/99 à 2009 (le rythme d'augmentation des dépenses est de l'ordre de 101,3% alors que celui des recettes est de 96,2%).

La réforme budgétaire telle qu'elle a été présentée par le directeur du Budget vise à renforcer l'efficacité de la dépense publique et accroître la performance en orientant le budget vers les résultats au lieu de l'approche basée sur les moyens, en vue d'assurer des prestations de meilleure qualité au moindre coût à travers le renforcement de l'efficacité d'intervention.

L'objectif recherché par la réforme comptable, selon M. Abdelkrim Guiri est la rationalisation de la gestion comptable par une information pertinente et rapide retraçant l'ensemble des opérations de l'Etat et facilitant le contrôle des opérations comptables et financières en passant à une comptabilité qui intègre la dimension patrimoniale.

Rachid Loudghiri



21-09-2010

Colloque : Pour une réforme du système de contrôle des finances publiques

Selon le directeur général des Impôts, Abdellatif Zaghoun, le secteur informel constitue une préoccupation constante des pouvoirs publics, en étant responsable de la perte de recettes pour le Budget de l'Etat

La réduction des dépenses fiscales et la lutte contre la fraude sont les deux voies possibles pour améliorer les recettes fiscales», a souligné Abdellatif Zaghoun, directeur général des Impôts, lors du 4ème colloque sur les finances publiques qui s'est tenu les 18 et 19 septembre à Rabat. Sous le thème «La nouvelle gouvernante des finances publiques au Maroc et en France : quelles perspectives?», ce colloque, organisé par le ministère de l'Économie et des Finances, a connu la participation d'éminents chercheurs et responsables marocains et français intervenant dans le domaine des finances publiques.

En effet, outre ces deux solutions concevables qui mènent à une bonne amélioration des recettes fiscales, le directeur général des Impôts a cité d'autres voies pour une meilleure maîtrise des dépenses fiscales. Il s'agit de la suppression progressive des exonérations et des réductions et, en même temps, avoir une meilleure évaluation de l'impact économique et social des mesures dérogatoires. «Il faut procéder à une amélioration de la législation fiscale à travers sa simplification, son harmonisation et la clarification des procédures», a affirmé M. Zaghoun.

Ce dernier a relevé, en effet, que le secteur informel constitue une préoccupation constante des pouvoirs publics, en étant responsable de la perte de recettes pour le Budget de l'État et du maintien de taux d'imposition élevés sur les unités organisées. Pour améliorer le contrôle fiscal, M. Zaghoun a ajouté que «l'Administration devra modifier son mode opératoire en prévoyant des contrôles fiscaux ponctuels et simplifiés, améliorer la programmation du contrôle en se basant sur le système d'analyse risque et veiller au renforcement de l'organisation et de la qualité du contrôle fiscal en s'appuyant sur des vérificateurs expérimentés et pluridisciplinaires».

Dans le cadre de ce colloque, des experts et responsables marocains et français ont appelé à réformer le système de contrôle des finances publiques vers davantage d'efficacité et de transparence. Par ailleurs, les participants ont passé en revue les différentes nouveautés en matière de contrôle financier, s'interrogeant, essentiellement, sur les moyens d'éviter que les méthodes de gestion et de contrôle des recettes et dépenses n'évoluent à deux vitesses.

C'est ainsi qu'ils ont été unanimes à meure en garde que les modes de gestion des différents établissements, publics ou privés, évoluent très rapidement et apportent de nouveaux concepts tels l'audit de performance et risque management, tandis que les méthodes de contrôle restent sans grand changement. Selon eux, «il faudrait des réformes pointues et régulièrement actualisées pour éviter le déphasage entre contrôle et gestion, pouvant avoir des répercussions très néfastes sur l'économie».

Pour Ahmed Midaoui, président de la Cour des comptes, «la réforme du contrôle financier est quelque chose de naturel si l'on veut rationaliser davantage les recettes et les dépenses, conformément aux objectifs de développement tracés par l'État». Et c'est dans cette optique que le Maroc a entrepris depuis 2001 un vaste programme de réformes portant sur la gestion budgétaire, le contrôle des entreprises publiques et celui exercé sur les dépenses de l'Etat.

Benyoussef Saboni, inspecteur général des finances, a souligné pour sa part que «toutes ces réformes convergent vers les mêmes finalités: renforcer la compétitivité et l'attractivité de l'économie, améliorer les indicateurs de développement humain, promouvoir une gestion saine et instaurer une culture de reddition des comptes ». Et de poursuivre : «Il faut assurer de nouvelles missions qui consistent, entre autres, à la promotion d'une nouvelle culture basée sur la performance, le conseil et l'accompagnement».

Il est aussi question de procéder à l'évaluation des politiques publiques, réaliser des études à caractère financier, économique et budgétaire, et à procéder à l'audit de capacité de gestion des ordonnateurs afin d'accompagner avec succès l'importante réforme du système de la dépense publique. En clôturant cette rencontre Noureddine Bensouda, le trésorier général du Royaume, a noté que la formation des ressources humaines est indispensable pour assurer la relève en matière de gouvernance des finances publiques.

«L'enseignement central tiré au terme de ces deux journées reste la formation et la préparation des futurs cadres qui vont assurer la gestion et le pilotage des finances publiques dans un environnement en pleine mutation. Il a, en outre, indiqué que cette rencontre a permis de partager; de mutualiser et de capitaliser sur les idées maîtresses et les échanges croisés autour de la problématique de la gouvernance des finances publiques», a conclu M.Bensouda.

Réforme des finances régionales et locales

Fatballah Oualalou, maire de la ville de Rabat, a présidé dans le cadre de ce colloque une table ronde organisée sous le thème «Quelle réforme des finances régionales et locales ?». M. Oualalou a indiqué que la réforme des finances locales au Maroc doit tenir compte de la nécessité de consolider le cadre macroéconomique, les réflexions entreprises sur la régionalisation et la réforme fiscale adoptée en 2007 par le Parlement.

«Le Maroc caractérisé par une diversité politique, culturelle et spatiale accorde ces dernières années plus d'intérêt aux régions», dit, ajoutant que les principaux défis à relever pour les régions restent l'amélioration des ressources financières, l'avancement dans la déconcentration et la mise à niveau des ressources humaine. De son côté, le président de la Fondation internationale de finances publiques (FONDAFIP), Michel Bouvier, a mis l'accent sur l'autonomie financière des collectivités locales, notant qu'il s'agit d'une autonomie de gestion des recettes fiscales et des transferts de l'État poursuivie d'un contrôle a posteriori.

21-09-2010

Impôts : La nouvelle arme anti-fraude

Alliance Fisc, Douane et Office des changes
Deux secteurs dans le viseur : le textile et l'agroalimentaire

Une petite phrase du gouverneur de la banque centrale samedi dernier au colloque sur la gouvernance des finances publiques n'est pas passée inaperçue: «si l'on ne sollicite pas les dépenses publiques en priorité, la mobilisation des recettes deviendra problématique», martelait Abdellatif Jouahri. En cette période de tassement des rentrées fiscales, le stress sur les équipes du Fisc est au maximum.

Alors que les deux principales masses de dépenses de l'Etat les plus rigides, salaires et compensation continuent de grossir, pour la première fois, le produit de l'impôt a marqué le pas en 2009 (voir article en page 4). La moitié des dépenses ordinaires de l'Etat a été consacrée à la rémunération. En gros, un dirham d'impôt sur deux que le Trésor empoche est consacré au paiement des salaires.

Même tendance pour la compensation pour laquelle les fonctionnaires du ministère des finances s'arrachent les cheveux. Pour tout le second semestre de l'année, il faut trouver de l'argent ailleurs car les sommes budgétées sont épuisées depuis juin. Dans ce schéma, la logique aurait voulu qu'une loi rectificative des finances soit présentée au Parlement mais politiquement la démarche est considérée comme un aveu d'échec pour l'Exécutif, commente un analyste. Pour tant, il s'agit d'une procédure normale pour réajuster les prévisions budgétaires, poursuit-il.

L'équation est aujourd'hui simple : Il faut aller chercher l'argent partout où il se trouve, ou plutôt, là où il est dissimulé. La lutte contre la fraude et l'évasion fiscale va donc gagner en intensité. La révision de l'approche de contrôles des comptabilités des entreprises est à placer dans ce cadre. Dans la chasse aux sous, le Fisc vient de sortir deux nouvelles armes: le contrôle conjoint auquel sont associés la Douane et l'Office des changes et la vérification ponctuelle, qui est, elle, centrée sur un impôt spécifique.

Pour le Fisc, cette «alliance » est une façon de compenser le sous-effectif de ses équipes de vérificateurs. A moyen terme, la DGI espère améliorer sensiblement le rendement du contrôle fiscal (près de 5 milliards de dirhams en 2009).

L'expérience de ce triple contrôle simultané a été lancée depuis un peu plus de deux mois, confirme la DGI. Elle consiste à mutualiser les équipes des trois administrations de manière à augmenter l'efficacité du processus de vérification. Deux secteurs ont été prioritairement ciblés, le textile et l'agroalimentaire. L'idée est d'aller, autant que faire se peut, à la racine de l'évasion et de la fraude. La sous-facturation à l'import par exemple, induit forcément un double manque à gagner pour le Trésor en recettes de droits de douane et, probablement, impacte la base imposable sur le résultat.

De même, les régularisations opérées par l'Office des changes sur des transferts indus, notamment les règlements de redevances et de prestations extérieures, peuvent cacher des écarts par rapport à la réglementation fiscale. Il n'est pas rare que ses contrôleurs démasquent des contrats d'assistance technique qui sont, en réalité, des contreparties déguisées de la minoration des factures par les fournisseurs basés à l'étranger. Les frais d'assistance technique sont les plus surveillés par l'administration fiscale.

Plusieurs pays en Europe déploient le contrôle multiforme dans leur doctrine. Ainsi, par exemple, un banal contrôle routier d'un véhicule de transport de marchandises par la Gendarmerie peut muter en une vérification intégrale des obligations fiscales et sociales.

Décliné chez les routiers au Maroc, ce contrôle pourrait faire des ravages à cause de l'énorme poids de l'informel dans le transport des marchandises par route. Les responsables de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en rêvent pour «lutter efficacement contre la concurrence déloyale».

Le deuxième volet de la réforme de la vérification fiscale, à savoir le contrôle focalisé sur un impôt spécifique (TVA, IS ou IR) sera une nouveauté dans la doctrine marocaine. Les inspecteurs passeraient ainsi au peigne-fin, les seules opérations concernant une seule taxe. Théoriquement, cela devrait leur permettre d'enrichir leur tableau de chasse. Il n'est pas sûr que les entreprises gagnent en confort. Se posera inévitablement la question de la durée de l'opération de contrôle, et surtout pour les plus « visitées », le sentiment d'être harcelée.

Pour anticiper les appréhensions, le directeur général des impôts a promis que la réforme se fera en concertation avec le monde des affaires.

A. S.

Colloque sur les Finances Publiques : Appel à la réduction des dépenses fiscales

Repris par :

- www.africatime.com/maroc

L'amélioration des recettes fiscales a été au centre des intérêts du colloque avec des pistes de réalisation.

«Quelle mobilisation des ressources financières publiques» était le thème de la table ronde organisée samedi après-midi à Rabat dans le cadre du colloque international sur les finances publiques initié par le ministère de l'Economie et des finances et l'Association pour la Fondation internationale de recherches en Finances publiques. Intervenant à cette occasion, le directeur de la Trésorerie générale du Royaume (TGR), Noureddine Bensouda, a indiqué que dans l'hypothèse où les recettes gérées par la DGI auraient progressé sans les mesures fiscales prises par l'Etat au cours de la dernière décennie (IR, TVA, IS) et sans l'effort en matière de lutte contre la fraude fiscale, le budget de l'Etat aurait enregistré un déficit de 3,8 % du PIB en 2008 au lieu des excédents dégagés, tandis que le déficit en 2009 aurait plus que doublé, pour atteindre 5,9% du PIB au lieu de 2,2%.

M. Bensouda a souligné que l'évolution des finances publiques durant la période entre 1998 et 2009 est due aux progrès considérables qui ont été réalisés en termes d'harmonisation, de simplification et de rationalisation du système fiscal marocain, dans le but d'assurer au budget de l'Etat et à ceux des collectivités locales des ressources pérennes et de combler la baisse des recettes douanières et de privatisation. Toutefois malgré ce progrès, il a été noté une rationalisation limitée des dépenses de l'Etat et un décalage entre le rythme ascendant de leur évolution par rapport aux capacités réelles de financement du Trésor.

En outre, on a pu relevé un déséquilibre structurel entre les recettes et les dépenses du budget de l'Etat qui a participé au creusement du déficit budgétaire et à l'alourdissement de l'endettement du Trésor et partant les marges de manœuvre de l'Etat en matière de finances publiques et exerce ainsi un effet d'éviction sur les crédits à l'économie.

«Ainsi, seule la remise en ordre des finances publiques est à même de permettre la reconstitution de marges de manœuvre nécessaires à l'Etat afin de continuer à exercer son rôle moteur en matière de stabilisation macro-économique et de croissance», explique M. Bensouda. Pour sa part, le directeur général des impôts (DGI), Abdellatif Zaghoun, a souligné qu'il existait deux possibilités pour améliorer les recettes fiscales, à savoir la réduction des dépenses fiscales et la lutte contre la fraude et l'évasion dans ce domaine.

Le même responsable a fait remarquer que pour avoir une meilleure maîtrise des dépenses fiscales, il faudra procéder à une suppression progressive des exonérations et des réductions et, en même temps, avoir une meilleure évaluation de l'impact économique et social des mesures dérogatoires. Cela devra se faire parallèlement à un effort d'amélioration de la législation fiscale à travers sa simplification, son harmonisation et la clarification des procédures.

Par ailleurs, M. Zaghoun a souligné que le secteur informel constitue une préoccupation constante des pouvoirs publics, vu l'importance qu'il revêt de plus en plus, ce qui engendre des pertes de recettes considérables pour le budget de l'Etat et le maintien de taux d'imposition élevés sur les unités organisées.

M. Zaghoun a estimé que pour améliorer le contrôle fiscal, l'administration devra modifier son mode opératoire en prévoyant des contrôles fiscaux ponctuels et simplifiés, améliorer la programmation du contrôle en se basant sur le système d'analyse risque et veiller au renforcement de l'organisation et de la qualité du contrôle fiscal en s'appuyant sur des vérificateurs expérimentés et pluridisciplinaires.

Le colloque, un rendez-vous incontournable

Organisé pour la quatrième année consécutive, le Colloque international sur les finances publiques est devenu désormais un rendez-vous incontournable rassemblant des experts et praticiens marocains et français. Organisé par le ministère de l'Economie et des finances et l'Association pour la Fondation internationale de recherches en Finances publiques, ce forum de réflexion et d'échange est consacré aux débats sur les finances publiques dans toutes leurs dimensions politique budgétaire, politique fiscale, finances sociales, finances locales, comptabilités publiques, contrôle et d'autres. Cette rencontre offre aux participants une plateforme pour échanger leurs expériences et affiner leurs concepts au regard des enjeux et des contraintes de l'environnement juridique économique et social des deux pays.

Repères

Pistes

Sans l'effort en matière de lutte contre la fraude fiscale, le budget de l'Etat aurait enregistré un déficit de 3,8 % du PIB en 2008 au lieu des excédents dégagés.

Pour avoir une meilleure maîtrise des dépenses fiscales, il faudra procéder à une suppression progressive des exonérations et des réductions et, en même temps, avoir une meilleure évaluation de l'impact économique et social des mesures dérogatoires.

Finances locales et régionales : Les effets escomptés de la réforme se font attendre

Une table ronde sur le thème «Quelle réforme des finances régionales et locales» est organisée dans le cadre de la 4e édition du colloque international sur la nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France.

Toute réforme des finances régionales et locales au Maroc doit prendre en considération trois impératifs. La nécessité de consolider le cadre macroéconomique et les fondements de l'économie réelle, les conséquences de la réforme fiscale (votée en 2007 et entrée en vigueur en 2008) et la réflexion en cours sur la régionalisation, a souligné dimanche dernier le maire de la ville de Rabat.

S'exprimant à l'ouverture d'une table ronde sur le thème «Quelle réforme des finances régionales et locales» organisée dans le cadre de la 4e édition du colloque international sur la nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France, Fathallah Oualalou a indiqué que le débat sur la réforme des finances régionales et locales «nous amène à dresser le bilan de la déconcentration», précisant que «depuis quelques années il y a eu un effort de présentation régionalisée du budget d'équipement, mais il reste encore du chemin à faire».

M. Oualalou a ajouté dans le même ordre d'idées qu'en matière de gestion budgétaire des collectivités locales, «il y a eu réformes dans les textes, mais il faut réfléchir encore pour les concrétiser et améliorer ainsi la gouvernance des finances locales».

Selon lui, la fiscalité locale a connu un tournant décisif avec la réforme de 2007. «Cette réforme visait à simplifier les choses et à harmoniser les fiscalités locale et nationale. Elle a consacré comme en France les trois impôts classiques à savoir, la taxe professionnelle, la taxe de l'habitation et la taxe des services communaux».

Selon l'ancien ministre de l'Economie et des finances, deux ans après l'entrée en vigueur de la réforme de 2007, «il y a eu de bons effets, mais aussi une baisse des recettes alors que le but recherché était de renforcer l'autonomie des collectivités locales».

Fathallah Oualalou impute cet état de fait «au manque de progrès au niveau des capacités de gestion des collectivités locales. D'où selon lui, les trois défis majeurs qu'il importe de relever pour une amélioration effective des finances locales et régionales. Il s'agit de l'amélioration des ressources fiscales, du renforcement de la déconcentration et de la mise à niveau des ressources humaines.

Par ailleurs, le maire de Rabat a tenu à rappeler la portée politique et les enjeux stratégiques du chantier de régionalisation. «C'est une grande réforme politique en cours de gestation et un choix qui a pour but de consacrer l'autonomie du Sahara marocain. C'est aussi et surtout le prélude à une nouvelle génération de réformes».

Selon M.Oualalou, pendant des années la régionalisation a été conçue et réfléchi à partir de Rabat pour les autres régions. «Avec la réforme en cours on franchit un nouveau palier en matière de régionalisation. Le Maroc compte s'inspirer des expériences des pays ayant une forte tradition en la matière tels que l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne mais aussi des pays ayant une tradition jacobine comme la France».

Compétences humaines

Tout comme Fathlalah Oualalou , Salah Hamzaoui, président de la région de Tadla Azilal et ancien trésorier général du Royaume, a mis l'accent sur l'importance des ressources humaines qualifiées pour mener toute réforme des finances locales et régionales. «Grâce à la réforme de 2007, il y a eu des avancées, mais des insuffisances persistent. Il faut des compétences humaines qualifiées ».

Selon lui, actuellement, le système fiscal ne favorise pas l'autonomie financière des collectivités locales. «Il y a des lourdeurs, une multiplicité de visas, le poids du département de tutelle...».

Lahcen Oulhaj, doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales d'Agdal, a estimé pour sa part que la régionalisation était une question politique et stratégique certes (question du Sahara), mais il faut rester vigilant car, «la régionalisation des dépenses peut présenter le risque de ne plus pouvoir réaliser les grands projets structurants». Et d'ajouter «on peut penser national et exécuter local».

Selon M.Oulhaj, la régionalisation des recettes pourrait être à l'origine de beaucoup d'inégalités face à l'impôt, les régions n'ayant pas toutes les mêmes potentialités.

Repères

La réforme en bref

La réforme de 2007 visait à simplifier et à harmoniser les fiscalités locale et nationale.

Deux ans après l'entrée en vigueur de cette réforme, il y a eu «de bons effets mais aussi une baisse des recettes».

Le hic, c'est le manque des ressources humaines qualifiées au niveau local.

Abdelwahed Rmiche

23-09-2010

Finances publiques : Fini le temps des déperditions budgétaires!

La crise financière a confirmé la tendance de la rationalisation des dépenses publiques, entamée il y a quelques années par les pouvoirs publics.

Le débat porte aujourd'hui sur une crise des finances publiques plus qu'économique ou financière.

En période de crise, l'Etat est sollicité et donc un effort budgétaire devra être déployé.

Le Colloque sur la réforme des finances publiques organisé le week-end dernier au siège de la Trésorerie Générale du Royaume par le ministère de l'Economie et des Finances et l'Association pour la Fondation internationale de recherches en finances publiques (Fondafip) a tenu toutes ses promesses. Étaient présentes à cette quatrième édition d'éminentes personnalités de la sphère financière avides de débattre de thèmes cruciaux qui se révèlent particulièrement précieux pour le Maroc dans un moment de transition.

A rappeler que depuis septembre 2007, experts français et marocains échangent avec un grand profit leurs expériences au regard de la réforme de leurs institutions financières.

Aussi, il est à noter que ce type de colloques s'inscrit dans le développement d'un projet international, fondé sur la mutualisation des savoirs à travers un réseau international d'intelligence collective.

La thématique débattue, «La nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France : quelles perspectives ?» intervient dans un contexte marqué par l'impact de la crise financière sur les finances publiques et l'accentuation des mesures pour contrecarrer les effets de la crise. Comme l'a souligné S. Mezouar, ministre de l'Economie et des Finances, «la crise financière internationale a introduit de profonds bouleversements dans l'approche des politiques, en général, et des politiques des finances publiques, en particulier, avec une confirmation de par le monde des tendances à la rationalisation des dépenses publiques, d'optimisation des prélèvements fiscaux et davantage de pilotage dans la gestion des deniers publics». Les mesures d'urgence adoptées pour contrecarrer les effets de la crise ont entraîné dans leur sillage une détérioration du déficit budgétaire. Et donc la question qui se pose un peu partout dans le monde est : comment faire face aux dépenses en constante augmentation ?

Concernant l'économie marocaine, les effets de la crise internationale ont été transmis via le canal commercial et se sont exprimés de deux manières. D'abord, les exportations ont diminué en volume du fait de la baisse de la demande étrangère. Ensuite, il y a eu également un effort effet-prix qui a particulièrement pesé sur les exportations de phosphates et dérivés, et ce en liaison avec le retournement des prix des matières premières depuis la mi-2008.

La conjugaison de ces deux éléments a entraîné une sensible baisse de la demande étrangère adressée au Maroc. L'autre élément de contagion est la baisse des ressources financières provenant de l'étranger. C'est le cas des recettes touristiques, des transferts des MRE et des investissements et prêts privés étrangers.

Ceci étant, aujourd'hui, on ne parle plus de crise économique ou financière, mais plus d'une crise des finances publiques. Pourquoi ? Parce qu'avec la baisse de la croissance et donc des recettes fiscales de l'Etat et, de l'autre côté, une hausse des dépenses, on assiste à une détérioration du déficit budgétaire, voire une augmentation de la dette aussi bien interne qu'externe, et tout cela dans un climat d'incertitude. Ce qui implique une meilleure transparence dans la gestion des finances publiques.

La dépense publique au cœur du débat

Toutefois et hormis le contexte de crise, il est à noter que la problématique de la bonne gouvernance de la gestion publique au Maroc ne date pas d'aujourd'hui. Elle est depuis quelques années au centre des préoccupations et des réformes structurantes menées par les pouvoirs publics. De nouveaux chantiers de réformes ont ainsi vu le jour avec pour leitmotiv la bonne gouvernance des finances publiques.

On peut citer en premier lieu la refonte de la Loi organique relative à la Loi de Finances qui permettra de renforcer la performance dans la gestion publique. La notion de performance permettra ainsi de limiter la déperdition budgétaire. L'autre point important de la réforme est la comptabilité de l'Etat qui, selon les propos du ministre, marquera le dépassement d'une simple logique d'encaissement et de décaissement. Idem, la mise en place du système de gestion intégrée de la dépense, opérationnelle depuis le 1er janvier 2010, permet d'avoir un système d'information budgétaire et comptable unique et commun à l'ensemble des acteurs de la dépense publique. La réforme en profondeur du contrôle de la dépense publique et sa réorientation d'une logique de régularité juridique et formelle vers une vision qui intègre la dimension de la responsabilisation des gestionnaires, avec comme corollaire le renforcement des contrôles a posteriori et d'évaluation de la performance s'inscrit dans la même tendance.

L'unanimité est de mise sur le fait que l'Etat est appelé à se recentrer sur les fondamentaux et un effort budgétaire devra être déployé. Le budget ne peut être que le meilleur instrument pour veiller à une maîtrise des agrégats macro-économiques.

I. Bouhrara, S. Es-siari et C. Jaidani

Entretien : «Il faut un débat sérieux et courageux sur la compensation»

Il est du devoir des Etats de veiller aux équilibres financiers qui sont les outils de la stabilité sociale, économique et financière.

La LF 2010 met ainsi l'accent sur la gestion des dépenses publiques, notamment la réduction des dépenses de fonctionnement de l'Etat sans grever les finances publiques.

La mouture de la nouvelle Loi organique sera introduite dans le circuit d'approbation début 2011.

Salaheddine Mezouar, ministre de l'Economie et des Finances, est d'avis à ce qu'on innove dans l'élaboration de la LF.

Finances News Hebdo : Quel est le degré d'urgence à réformer les finances publiques ?

- **Salaheddine Mezouar** : Les effets de la crise financière mondiale sur le plan international nous imposent, dans ce contexte de sortie de crise, d'adopter de nouvelles approches dans la gestion du budget de l'Etat. Mais nous obligent surtout à anticiper toutes les problématiques qui peuvent entamer les équilibres fondamentaux des nations.
C'est pourquoi il relève du devoir des Etats, en cas de pareils changements comme ceux que nous venons de vivre, d'assurer une grande efficacité et efficience dans la gestion de leurs finances publiques. Il y va de ces équilibres qui représentent des outils de stabilité sociale, financière et économique.
Ce colloque est une occasion de débattre de tous ces points et permettra donc d'aboutir à une nouvelle approche dans la gestion des finances publiques.

Sommes-nous toujours au stade de réflexion ?

- **Salaheddine Mezouar** : Dans le contexte de crise mondiale, les Etats et leurs finances publiques sont interpellés sur cette question. Les répercussions de la crise internationale sur les économies développées ont été telles qu'elles ont rappelé que la stabilité financière des finances publiques fait partie de la stabilité sociale et économique des Etats. La sortie de crise et ses impacts vont exiger une refonte et une approche différentes dans le management des finances publiques.
Tous les Etats se sont inscrits dans cette réflexion; le Maroc en fait partie, même s'il n'a pas subi la crise avec la même ampleur. C'est une opportunité que de réfléchir ensemble à une approche réformée et anticipative concernant la gestion et l'optimisation des finances publiques.

La Loi de Finances 2010 intègre-t-elle cette nouvelle dimension ?

- **Salaheddine Mezouar** : La Loi de Finances s'inscrit dans la logique de la rigueur et de la préservation des équilibres. C'est là l'un des points forts de

notre pays et c'est ce qui nous a aidés également à faire face à l'une des plus grandes crises mondiales. En effet, nos finances publiques étaient saines et notre système financier était moins exposé, ce qui nous a permis de faire face à la crise et de préparer la sortie de crise.

Et la Loi de Finances 2010 prend en considération cette dimension conciliant la rigueur et veillant à la maîtrise des agrégats macroéconomiques, tout en accompagnant les besoins du pays, qu'ils soient d'ordre social ou économique.

C'est cet équilibre que nous avons cherché et que nous continuerons à préserver. Il s'agit d'une logique marocaine selon laquelle nous continuerons à travailler pour ne jamais être confrontés à des situations qui pourraient mettre à mal les finances publiques du pays, par conséquent le citoyen marocain.

Faut-il s'attendre à une LF plutôt d'austérité ?

- **Salaheddine Mezouar** : Quand j'évoque la rigueur, c'est essentiellement par rapport à la préservation du déficit. Ainsi, elle sera de mise dans la gestion des dépenses publiques, notamment la réduction des dépenses de fonctionnement de l'Etat.

D'un autre côté, l'effort de l'investissement sera préservé ainsi que l'effort de soutien au pouvoir d'achat. De même que sera préservé le soutien aux réformes apportées aux systèmes de santé et d'éducation. Ainsi que le soutien au monde rural.

Tout cela sera fait sans charger le fardeau du citoyen et sans toucher aux finances publiques de l'Etat.

Lors de l'élaboration de la Loi de Finances, on entend toujours parler des requêtes devenues classiques, à savoir la baisse des impôts phares (IS, TVA, IGR) et des indicateurs traditionnels comme la maîtrise de la dépense ou de la masse salariale. Ne pensez-vous pas qu'il y a matière à innovation dans la LF, essentiellement pour accompagner les projets initiés par le Souverain ?

- **Salaheddine Mezouar** : Je rappelle qu'une Loi de Finances constitue d'abord une réponse aux directives de SM le Roi et aux engagements du gouvernement.

Le deuxième objectif d'une LF est l'intégration des réformes. Et le troisième élément représente les innovations et là, je suis entièrement d'accord avec vous qu'il faut innover. Parmi les innovations que nous devons désormais introduire, figurent celles en relation avec l'environnement. La question environnementale est d'ailleurs l'une des directives royales que le dispositif fiscal doit intégrer. Il y a matière à innover également au sujet de la nouvelle place financière de Casablanca. Il y a beaucoup à faire sur le plan social aussi.

Nous ne sommes pas fermés, bien au contraire. Nous sommes entièrement ouverts à toute innovation possible et à toute proposition de nature à améliorer les conditions sociales et aller vers le sens de l'amélioration des conditions de vie des Marocains. Nous avons des équipes qui travaillent sur ce volet et nous recevons des propositions qui peuvent sembler classiques, mais qui sont intégrées puisqu'elles vont dans le sens de l'amélioration.

Toujours est-il que nous avons du rattrapage à faire sur ce processus que nous sommes en train de mener de la manière la plus structurée possible.

La réforme de la Loi organique, l'un des maillons importants de la réforme des finances publiques, est toujours en cours. Est-il possible de gérer les finances publiques dans le cadre de cette nouvelle loi en 2013 ?

- **Salaheddine Mezouar** : L'objectif à travers la réforme de la Loi organique est d'améliorer l'efficacité des services et des finances publiques. Nous ferons en sorte que les insuffisances constatées actuellement soient dépassées.

Il faut savoir que cette nouvelle loi a été largement débattue en interne puisqu'il était important que l'ensemble des directions du ministère de l'Economie et des Finances adoptent sa mouture.

D'ailleurs, une réunion s'est tenue, il y a plus d'une semaine, dans cette optique et la dernière mouture de la loi est en cours de rédaction en prenant en considération toutes les observations des différents intervenants. Les textes ont été également préparés pour être introduits dans le circuit de validation. Nous allons faire en sorte que la nouvelle loi soit introduite dans le processus législatif début 2011.

Parallèlement à cela, nous allons engager un sérieux et profond débat avec les différents partenaires sur le mode de fonctionnement de l'Etat par rapport aux objectifs arrêtés dans le cadre de cette nouvelle Loi organique.

Il a été prévu que le budget de la compensation sera ramené à 2 %. Aujourd'hui que nous nous rapprochons de l'échéance, cela vous semble-t-il un objectif réalisable ?

- **Salaheddine Mezouar** : C'est un débat qui est posé et qui n'a pas encore abouti à un consensus global. Dans nos prévisions dans la Loi de Finances, nous allons au-delà de 2 %. C'est objectif est en réalité un défi pour le Maroc et pour ses finances publiques.

En effet, l'instabilité des matières premières et son impact sur les finances publiques n'est pas soutenable, surtout que nous sommes entrés dans un contexte où justement la stabilité de ces matières n'est pas assurée. Et, forcément, nous devons arrêter une doctrine concernant un plafonnement lié aux dépenses de la compensation, tout en poursuivant l'effort de ciblage de la population démunie. Parce que la philosophie de la compensation est d'aider les citoyens les plus nécessiteux.

Cela fait deux ans que le ciblage se poursuit et il a pu démontrer son efficacité puisqu'une amélioration a été constatée, notamment sur les volets

éducation et santé. Nous devons donc avancer sur cette voie-là sans aggraver les dysfonctionnements du budget de l'Etat par une instabilité récurrente des matières premières et leur impact sur la compensation.

Je rappelle que nous terminons l'année avec 24 à 25 milliards de DH de dépenses de compensation, avec une perspective de l'ordre de 26 milliards pour l'année prochaine. Nous avons dépensé 13 milliards en 2009 et 34 en 2008, soit au total 72 milliards de DH consacrés à la compensation en l'espace de trois ans. Je vous laisse imaginer ce que nous aurions pu réaliser avec un montant pareil en terme de facilitation de l'accès des populations à différents services ou en terme de santé. Aujourd'hui, il nous faut une réflexion honnête, sérieuse et courageuse sur cette problématique parce qu'en vérité ce n'est qu'illusion de dire que la Caisse de compensation règle le problème des démunis et des pauvres dans notre pays.

I. Bouhrara, S. Es-siari et C. Jaidani

Entretien : «L'intégration dans la prise de décision évite le gaspillage»

La nouvelle gouvernance des finances publiques passe par une intégration du système de prise de décision.

La réhabilitation du rôle de l'Etat ne signifie pas revenir en arrière, mais rebâtir ce rôle en fonction de la réalité actuelle.

La réforme des finances régionales et locales est une question délicate sur laquelle devra plancher le Maroc, dans le cadre de la régionalisation avancée.

Michel Bouvier, Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et Président de Fondafip (www.fondafip.org), coorganisateur de ce Colloque, explique les convergences et les divergences entre le système marocain et le système français en la matière.

Finances News Hebdo : Quelles sont les attentes de cette 4ème édition du Colloque international placé sous le thème de la nouvelle gouvernance des finances publiques ?

- **Michel Bouvier** : Dans les trois premières éditions de ces rencontres, nous avons d'abord commencé à nous connaître les uns les autres. Entre spécialistes, bien entendu, pour défricher le terrain, voir ce qui se passait chez les uns et chez les autres. L'année dernière, nous nous étions concentrés sur la crise économique et les solutions immédiates à proposer.

Cette année, nous avons voulu aller plus loin pour explorer des perspectives pour la construction d'un espace financier public soutenable et durable. L'objectif est de structurer pour l'avenir les finances publiques, qu'il s'agisse de la maîtrise des dépenses ou de celle des recettes. Et pour la maîtrise des recettes, il s'agit aussi bien de l'emprunt que de la fiscalité.

C'est cet équilibre-là sur lequel nous avons voulu réfléchir cette année, ce qui nécessite de se pencher également sur la gouvernance des finances locales. Il est en effet indispensable d'appréhender globalement le système financier public. Il ne s'agit pas de réformer seulement les finances de l'Etat, mais aussi celles des collectivités ainsi que celles de la sécurité sociale. Ce sont ces trois composantes qu'il s'agit de prendre en considération dans le cadre d'une approche intégrée.

Compte tenu de la situation d'autonomie relative dans laquelle se trouve chacun des trois acteurs (Etat, collectivités locales, Sécurité sociale), se pose la question de la cohérence de la prise de décision puisqu'on a des acteurs qui, chacun, prennent leurs décisions à leur niveau. Il s'agit donc, dans un premier temps, de créer une institution qui permette aux différents acteurs concernés de se rencontrer et se concerter afin de rendre la prise de décision en matière de finances publiques la plus cohérente possible. D'où l'importance d'intégrer le système de prise de décision pour, dans un second temps, envisager une consolidation des budgets et des comptes de ces trois entités.

Vous avez évoqué, lors de la précédente édition, l'idée de dégager des mesures immédiates pour contrer la crise. Mais ce travail de réflexion n'a-t-il pas également abouti à des mesures plus structurelles ?

- **Michel Bouvier** : Cette crise nous a permis de constater qu'on avait jusqu'à une vision un peu idéalisée du marché économique. Vous vous rappelez sans doute qu'en 1986, le consensus de Washington mettait en avant le marché comme moteur quasi exclusif du développement et de lutte contre la pauvreté. Cette vision, depuis, est relativisée. Une Commission internationale composée d'experts très reconnus, la commission Croissance et développement, a produit ainsi en mai 2008 un rapport selon lequel « la croissance indispensable pour faire reculer la pauvreté et assurer un développement durable, réclame un Etat fort ». Ce cadre de pensée est bien celui dans lequel se trouvent les gouvernants de tous les pays du monde aujourd'hui.

Mais il ne faut pas se méprendre. Quand on parle de réhabilitation du rôle de l'Etat, il ne s'agit pas de revenir en arrière, ce qui serait une erreur fondamentale, mais rebâtir ce rôle en fonction de la réalité du moment et sur les bases d'un système financier solide qui permette la durabilité. On peut dire aussi qu'en rebâtissant ce système financier, on est en train de rebâtir l'Etat. Il faut en effet insister sur le fait qu'il y a actuellement un processus de reconstruction des systèmes politiques qui est en gestation.

Vous qui êtes à cheval entre le Maroc et la France, quels sont les points de convergence et de divergence que vous pouvez citer en matière de gestion de la chose publique ?

- **Michel Bouvier** : Je trouve que nous avons surtout des points de convergence. Nous allons dans la même direction et nous sommes d'accord sur tous les principes. A une différence près : la démarche de réforme du Maroc est beaucoup plus progressive alors que la France a choisi, quant à elle par une loi organique de 2001, la technique du « bing bang » qui a été mise en œuvre en 2006. Par conséquent, nous sommes passés d'un système à un autre du jour au lendemain. Au Maroc, on y va plus progressivement. C'est là la seule différence qui existe entre nous.

Par progressivement, ne faut-il pas comprendre que le Maroc a pris du retard par rapport à d'autres pays ?

- **Michel Bouvier** : Si vous comparez avec les pays qui ont commencé cette réforme dans les années 80, comme la Nouvelle Zélande, nous sommes tous en retard, notamment la France. Ce que je peux vous dire c'est que chacun y va selon sa propre allure, mais que tout le monde marche vers la même direction dans ce que devrait être la gestion future des finances publiques. Évidemment, il y a, comme je l'ai dit, des pays en avance par rapport à d'autres, mais on ne peut pas dire pour autant que le Maroc est en retard. Au contraire, le Maroc est toujours cité en exemple en ce qui concerne la réforme des finances publiques dans les pays émergents et en développement.

Ce colloque traite de la réforme des finances régionales et locales. Dans quelle mesure ce débat participera-t-il à celui consacré à la régionalisation avancée au Maroc ?

- **Michel Bouvier** : Au cours de ce colloque, nous nous sommes efforcés d'identifier les questions fondamentales liées à la réforme des finances régionales et locales. Il ne faut pas prendre les choses à l'envers.

Il faut d'abord prendre en considération la réforme institutionnelle proprement dite. Puis, il faut, dans un second temps, se demander quel système financier il faudra mettre en place. Est-ce que l'Etat va donner aux régions des responsabilités en matière de dépense d'investissement tout en conservant les ressources ? Ou alors va-t-on associer à cette autonomie de gestion une autonomie fiscale ? Est-ce qu'on va attribuer des impôts propres à ces régions qui, elles, vont ensuite les gérer elles-mêmes ? C'est d'ailleurs à ce type de questions que j'ai essayé de répondre dans un ouvrage intitulé Les finances locales qui est paru en mars dernier aux éditions LGDJ-Lextenso. Ce sont autant de questions essentielles auxquelles il faut faire extrêmement attention quant au choix à opérer.

I. Bouhrara, S. Es-siari et C. Jaidani

Finances locales : De nouveaux arbitrages pour la bonne gouvernance

Il faut donner un nouvel élan à la croissance, mais en même temps faire face au risque de l'endettement public.

La gestion de la réforme de la fiscalité locale passe par une rationalisation des dépenses, surtout celles de la masse salariale.

La majorité des ressources locales vient de l'Etat central et le rendement de certains impôts commence à s'épuiser.

La réforme des finances locales et régionales est un axe incontournable de la réforme des finances publiques. La dernière crise internationale a montré que ces entités sont vulnérables aux aléas conjoncturels. Leur pouvoir de proximité se voit, lui aussi, impacté par une réduction des recettes et une détérioration des dépenses et, surtout une baisse de l'investissement.

Dans ce cadre, les participants au Colloque international sur les finances publiques, organisé dernièrement à Rabat, ont débattu des problématiques engendrées par le phénomène et ont proposé, par ailleurs, des alternatives ou de nouveaux modèles.

L'idée est de recueillir l'avis des professeurs universitaires, des élus locaux et des hauts fonctionnaires de la finance publique.

«Nous vivons une période d'après-crise où la croissance devrait rester molle. Les réflexions des finances publiques doivent tenir compte de plusieurs arbitrages et s'il faut donner un nouvel élan à la croissance, il faudra en même temps faire face au risque de l'endettement public», a souligné Fathallah Oualalou.

Le maire de Rabat et, ex-ministre des Finances, a prôné «un redéploiement qualitatif des dépenses publiques».

«Pour dépenser mieux, il est nécessaire d'adopter une réforme de la gouvernance. A cet égard, la gestion de la réforme de la fiscalité locale passe par une rationalisation des dépenses, surtout de la masse salariale», a-t-il noté.

L'intervenant a indiqué que trois défis s'imposent : «améliorer les ressources pour répondre aux besoins de la communauté, plus d'autonomie, les entités locales étant contraintes de travailler encore plus la déconcentration, et une mise à niveau des ressources humaines incontournable».

Il faut dire que la pression sur les finances locales est toujours en perpétuelle progression durant les périodes de crise où les clignotants deviennent alarmants. Comment donc appréhender la gouvernance locale ?

Michel Bouvier, professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et Directeur de la Revue française des finances publiques, a donné un historique sur la gouvernance financière locale et la réforme de l'Etat. Le conférencier a distingué trois âges. Le premier, dit âge d'or, commence au milieu des années 70 et se termine au milieu des années 80. Le deuxième est l'âge de bronze qui débute au milieu des années 80 et se clôture au début des années 2000. Alors que le dernier, dit âge d'argent, est en vigueur depuis l'année 2000. Pour l'âge d'or, Bouvier a indiqué que «c'est l'époque de la mystique du local où la gouvernance financière locale se veut une réponse à la crise économique et à la crise des finances de l'Etat ».

Concernant la culture de gestion, l'entreprise, avec son principe d'objectifs et de résultats, reste le meilleur modèle. Une globalisation des ressources permettra une autonomie de gestion, mais l'autonomie fiscale ne peut être assurée qu'à travers des impôts propres et un large désengagement de l'Etat des compétences locales nouvelles. L'âge du bronze, assimilé au paradoxe du local, est marqué par une relativisation de la gouvernance financière locale. «C'est l'époque de la critique de la dépense publique locale, de la limitation de l'autonomie fiscale locale par les allègements compensés et du développement des impôts partagés avec l'Etat», a précisé Bouvier. Pour l'âge d'argent, il est question d'inventer un modèle de gouvernance locale.

Dans ce cadre, plusieurs défis sont à relever. Tout d'abord, le défi fiscal. Plusieurs problématiques se posent, notamment sur l'essence même de l'autonomie fiscale, la question du choix entre les impôts propres et les impôts partagés et définir la distribution du pouvoir fiscal entre les collectivités locales.

Les collectivités sont également contraintes de relever le défi de la performance qui implique des ressources humaines axées sur les compétences et la performance, le contrôle de gestion et le développement de nouveaux instruments financiers. Il s'agit aussi d'une maîtrise des dépenses à travers des normes. Le défi institutionnel implique une consolidation des décisions en conciliant pilotage et complexité, unité et diversité. Le but est également de constitutionaliser un plafond de déficit et d'endettement publics. Le dernier défi des collectivités locales est lié à l'intelligence axée sur la formation et la recherche, ce qui assure les conditions de la performance et de la créativité.

La pratique de la finance locale actuelle montre également des limites et des défaillances. «Le système fiscal local a vieilli. Il ne doit sa survie que grâce aux contributions et aux dotations publiques. L'Etat est le premier contributeur local», a expliqué Daniel Canepa, préfet de la région Ile-de-France. Témoignant sur la question, Canepa a donné comme exemple celui de certains Etats fédéraux, comme l'Allemagne, où la majorité des ressources locales provient de l'Etat central. Pour sa part, Lawrence Tartour, professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, a mis l'accent sur le rendement de certains impôts qui commencent à s'épuiser. S'agissant de la régionalisation et de son effet sur les finances locales, Lahcen Oulhaj, doyen de la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat, a souligné que «pour le cas du Maroc la régionalisation est voulue pour répondre à un problème politique et non économique». Mais il a nuancé en avançant qu'«on peut penser national et exécuter local». Mais la régionalisation, comme l'a précisé Oulhaj, comporte le risque d'accroître l'inégalité des citoyens face à l'impôt.

I. Bouhrara, S. Es-siari et C. Jaidani

Un colloque international à Rabat : La Nouvelle Gouvernance des finances publiques sous la loupe des experts et praticiens

«La Nouvelle Gouvernance des finances publiques» est le thème du colloque international organisé par le Ministère de l'Economie et des Finances, Fondafip, (l'association pour la fondation internationale de finances publiques), le Groupement Européen de recherches en Finances Publiques et avec le soutien de la Revue Française de Finances Publiques, à la Trésorerie générale du Royaume les 18 et 19 Septembre derniers. Cet événement est le quatrième colloque international sur les Finances publiques organisé par ces mêmes partenaires. Si celui de l'année dernière portait sur « Les enjeux et réponses face à la crise», le sujet de cette année semble apporter une réponse à la problématique de la bonne gouvernance des finances publiques. Et, si la transparence est l'une des bases fondamentale de cette bonne gouvernance, l'exactitude des chiffres en est une condition.

C'est pourquoi la première table ronde a porté sur la « révolution comptable » que vient d'entreprendre notre Ministère des Finances et que les Français ont mis en place il y a 4 ans. Elle consiste en un changement de la comptabilité nationale et de la comptabilité publique. En l'occurrence, celle-ci passe d'une comptabilité de caisse utilisée depuis le début du siècle dernier, à une comptabilité d'exercice dite patrimoniale.

Celle-ci consiste à faire un bilan initial des biens et dettes de l'Etat pour la constitution d'un actif et d'un passif traduisant ainsi la richesse de l'Etat et démontrant ainsi que ce dernier peut faire face à ses dettes et détient un patrimoine pour les garantir.

Les hauts fonctionnaires en charge de ce dossier ont affirmé, d'une part, que le recensement des biens publics immobiliers et fonciers en particulier est terminé et d'autre part que le bilan dans son ensemble est prêt, donnant ainsi la possibilité à la réforme comptable en question d'être appliquée pour une plus grande transparence et donc une meilleure gouvernance des finances publiques. L'autre réforme qui va dans le même sens est celle de l'implantation «du système de la gestion intégré de la dépense», GID. Le système est en place et permet de faire un grand nombre d'économies d'écritures, mais surtout active l'enregistrement et le règlement des dépenses de façon intégrée entre les différents ministères et même toutes les administrations au Maroc et à l'extérieur du pays, (consulats, ambassades).

Bien sûr, la gouvernance est facilitée par ces réformes pratiques, mais par les temps qui courent, la mobilisation des ressources financières publiques est le fer de lance de la bonne gouvernance. Pour bien gérer un pays, la mobilisation des ressources est primordiale. Les interventions de la seconde table ronde ont fait le tour du thème en parlant de la soutenabilité des finances publiques, la réforme des marchés de capitaux, les recettes fiscales potentielles au Maroc, les choix possibles et leurs perspectives, sujets respectivement traités par M. Nouredine Bensouda, Trésorier General du Royaume, Mme Fouzia Zaaboul, Directrice du Trésor et M. Abdellatif Zaghnoun, Directeur des Impôts. La troisième table ronde a porté sur «La réforme des contrôles financiers publics».

L'intérêt de ce colloque a résidé notamment dans les interventions de grands professionnels de la Finance Publique français qui ont, certes, apporté leur vécu, mais aussi été unanimes sur la mise à niveau des finances publiques au Maroc tant à travers les réformes des méthodes, des systèmes d'informations que de leur gestion en toute bonne «gouvernance». C'est d'ailleurs ce que confirme M. Bouvier Président de la FONDAFIP dans l'interview qu'il nous a accordée en marge de ce colloque.

Entretien avec M. Michel Bouvier*, président de FONDAFIP

« La transparence est un élément essentiel de la gouvernance financière publique »

La Nouvelle Tribune :

La FONDAFIP, que vous présidez est coorganisatrice du colloque sur les finances publiques pour la quatrième édition annuelle consécutive. Pouvez-vous présenter à nos lecteurs cette association pour la fondation internationale des finances publiques, à travers ses membres, son rôle ... ?

Prof. Michel Bouvier :

FONDAFIP (Association pour la Fondation Internationale des Finances Publiques : www.fondafip.org) est une institution indépendante qui a pour objectif de soutenir et développer la



recherche en finances publiques en France et à l'étranger, de favoriser les échanges entre universitaires, praticiens et décideurs politiques, et d'établir un contact direct entre les milieux professionnels et les milieux scientifiques.

FONDAFIP s'appuie sur un réseau de chercheurs et d'experts reconnus, universitaires, hauts fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales, décideurs politiques, dirigeants de grandes entreprises et de cabinets d'audit. Elle appréhende les questions financières

publiques sous leurs angles les plus divers (économique, juridique, sociologique, politique, historique...) et à tous les niveaux (international, national, local. FONDAFIP, qui est présente sur tous les continents, publie régulièrement ses travaux dans la Revue française de finances publiques qui fait autorité dans le domaine.

Le Maroc est-il un membre récent, actif de votre association? Inversement, que fait la FONDAFIP pour aider notre pays notamment en tant qu'organisateur de >>

>> ces colloques sur la finance publique ?

Le Maroc est un membre particulièrement actif de FONDAFIP ; les représentants du Maroc participent aux différentes activités de notre institution aussi bien en France qu'à l'étranger. On peut considérer qu'il y a un partenariat privilégié avec le Maroc d'autant que nombre de hauts fonctionnaires marocains ont été formés dans le Master Droit, gestion et gouvernance des systèmes financiers publics que je dirige à l'Université Paris I Sorbonne ou y ont soutenu leur thèse sous ma direction.

Sur la thématique de cette manifestation scientifique : « la nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France », quelles sont les conclusions que l'on peut tirer de ce colloque, ces deux pays sont-ils comparables ? Le Maroc suit-il le rythme des réformes françaises ? Le Maroc opte-t-il pour ses propres réformes ? J'ai déjà eu l'occasion de souligner qu'il y a un certain nombre

de points de convergence entre le Maroc et la France. Lorsque l'on regarde les réformes dans les deux pays, on constate qu'elles vont dans la même direction et qu'elles reposent sur les mêmes principes. La grande différence est surtout dans le rythme. En 2001, la France s'est engagée dans une démarche de réforme globale, ce que l'on a appelé la technique du « big bang ». Nous sommes passés d'un système à un autre du jour au lendemain. Le Maroc a choisi quant à lui, et du reste comme de nombreux pays, une démarche beaucoup plus progressive. En ce qui concerne la dernière partie de votre question, il n'y a pas, à mon sens, de « plaquage », le Maroc construit son propre dispositif en fonction de ses besoins, de son histoire, autrement dit de son propre contexte. C'est d'ailleurs une démarche particulièrement originale et exemplaire.

En quoi la gouvernance des finances publiques est-elle une solution

pour une meilleure maîtrise budgétaire sachant qu'elle intervient au niveau de la réalisation budgétaire uniquement alors que les déficits proviennent du déséquilibre entre les recettes et les dépenses non maîtrisées ? La Grèce, par exemple, a-t-elle, en plus d'un déficit abyssal, une mauvaise gouvernance des finances publiques ?

La transparence est un élément essentiel de la gouvernance financière publique. Certes, elle ne remplace pas des ressources insuffisantes, mais elle permet de mieux contrôler l'usage, autrement dit, elle est indispensable pour mieux gérer les fonds publics. S'agissant de la Grèce, la mauvaise gouvernance des finances publiques dans ce pays tient tout autant à la mauvaise qualité des informations budgétaires et comptables qu'aux défaillances en matière de gouvernance fiscale, je pense notamment à l'inefficacité de la lutte contre la fraude fiscale.

En quoi, la crise économique est-elle à l'origine des déficits publics

sachant que pour nombre de pays, ils ne dotent pas de cette dernière ? Il faut toujours distinguer le déficit structurel et le déficit conjoncturel. La crise économique n'a pas créé le déficit, elle l'a amplifié en accroissant l'effet de ciseaux déjà présent, c'est-à-dire le décalage entre des recettes qui se réduisent et des dépenses qui augmentent.

Entretien réalisé par
Affifa Dassouli

*Michel Bouvier est Professeur de Finances Publiques et Fiscalité à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne. Il est Directeur du Master Droit et gestion des Finances Publiques et Directeur de la Revue Française de Finances Publiques. Il est également Directeur du GERFIP et Président de FONDAFIP (www.fondafip.org). Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont Les finances locales (Editions LGDJ 2010), l'Introduction au droit fiscal général et à la théorie de l'impôt (Editions LGDJ 2010), Manuel de Finances publiques (Editions LGDJ 2010).

Des experts marocains et français décortiquent l'état des finances publiques

- L'aggravation du déficit budgétaire suscite de vives inquiétudes
- Selon les experts, sa résorption passe par la maîtrise de la masse salariale, la réforme de la compensation et un contrôle fiscal plus efficient.

Le colloque international sur «La nouvelle gouvernance des finances publiques» organisé les 18 et 19 septembre, à Rabat, par le ministère des finances et l'Association pour la fondation internationale de recherches en finances publiques (FONDAFIP) a réuni du beau monde. Au menu, les différentes problématiques de la réforme de la gestion des finances publiques.

Les échanges et les débats sont d'autant intéressants que le Maroc et la France ont engagé des chantiers importants. Les participants se sont employés à faire l'état des lieux des finances publiques et à proposer des pistes de réflexion sur les solutions qui pourraient remettre les institutions sur la bonne voie. Fait notable : la plupart des intervenants conviennent que les finances publiques traversent des moments difficiles à cause de la crise qui secoue l'économie mondiale.

Responsabilisation des gestionnaires

Les hauts cadres marocains n'ont pas raté l'occasion de tirer la sonnette d'alarme et de pointer, de manière subtile, l'incapacité des dirigeants politiques à contenir les dépenses excessives qui accompagnaient l'amélioration des recettes.

Ainsi de 88,5 milliards de DH en 1999, les recettes fiscales sont passées à 173,6 milliards en 2009. On aurait pu se réjouir si les dépenses de l'Etat avaient baissé ou du moins progressé raisonnablement durant la même période. Or, celles-ci ont explosé, passant de 98,6 milliards de DH à 198,5 milliards. Pourtant, le déficit s'est accentué. Ce qui fait dire à Noureddine Bensouda, DG de la Trésorerie générale, que ce déséquilibre structurel «participe à l'alourdissement de l'endettement du Trésor et, partant, rogne les marges de manœuvre de l'Etat en matière de finances publiques et exerce un effet d'éviction sur les crédits à l'économie».

Le trésorier du Royaume propose de s'attaquer aux charges salariales. Il recommande ainsi de responsabiliser les services ordonnateurs dans la gestion des effectifs et des crédits correspondants, et de rendre ces crédits «limitatifs et non plus évaluatifs» tout en supprimant le système de revalorisation sectorielle des salaires. M. Bensouda ainsi que Abdellatif Jouahri, gouverneur de Bank Al-Maghrib, suggèrent en outre la réforme progressive du système de compensation et l'accélération de sa mise en œuvre.

Les experts marocains ont mis l'accent sur l'importance de la refonte de la loi organique relative à la Loi de finances dans le but de «donner une nouvelle impulsion à la modernisation de l'Etat et au renforcement de la performance dans la gestion publique» et de permettre plus d'efficacité et « une plus grande responsabilisation des gestionnaires», fait savoir Salahedine Mezouar, ministre des finances. La résorption du déficit exige également des actions rigoureuses en matière de contrôle fiscal. A ce propos, Abdellatif Zaghoun, directeur des impôts, plaide pour l'instauration d'un mode opératoire prévoyant des contrôles fiscaux ponctuels et simplifiés.

■ **Un bilan d'ouverture pour l'Etat**

Dans le sillage de la réforme des finances publiques et celle de la comptabilité nationale, l'Etat devrait bientôt se doter d'un bilan en bonne et due forme à l'instar de celui des entreprises. Fonds propres, immobilisations, actif et passif circulant. D'ici à la fin de l'année, le premier bilan d'ouverture sera prêt et on promet une communication régulière périodique sur les résultats de l'entreprise «Etat». A quand la communication financière ?

26 au 30 Septembre 2010



NOUREDDINE BENSOUDA, TRÉSORIER GÉNÉRAL DU ROYAUME
Une gestion rigoureuse des finances publiques s'impose

ÉCONOMIE & FINANCE

N. Bensouda : "Donner une âme"

FINANCES. Noureddine Bensouda, directeur de la Trésorerie générale du Royaume, dresse le bilan de l'état de santé des finances publiques et explique les implications de la bonne gouvernance qui sera désormais de mise en le domaine.

PROPOS RECUEILLIS PAR MUSTAPHA SEHIMI



Maroc Hebdo International: Le quatrième colloque sur les finances publiques s'est tenu à Rabat, les 18 et 19 septembre 2010 sur le thème de "La nouvelle gouvernance des finances publiques au Maroc et en France." Qu'a apporté cette rencontre sur cette problématique?

Noureddine Bensouda: Ce colloque international qui s'est déroulé au siège de la Trésorerie Générale du Royaume, est à sa quatrième édition. Il a été organisé en partenariat entre le ministère de l'Economie et des Finances, l'Association pour la Fondation internationale de Finances publiques (FONDAFIP) et le Groupement européen de Recherches en Finances publiques (GERFIP), avec le soutien de la Revue française des Finances publiques (RFFP). Il nous a permis de consolider l'esprit de partenariat et de partage, à travers un regard croisé sur les expériences marocaine et française en matière de nouvelle gouvernance des finances publiques, dans un contexte de sortie progressive d'une crise économique sans précédent.

L'occasion a été offerte aux participants de confronter les visions des politiques, des responsables des institutions financières, des experts, des universitaires et des opérateurs économiques sur les actions à entreprendre en terme de bonne gouvernance et de transparence.

ART DE VIVRE | CULTURE | PORTFOLIO | LA VIE | SOCIÉTÉ | FINANCE | HIGH TECH | TRANSPORT | ÉCONOMIE | POLITIQUE | EN COUVERTURE | DIRECT

e à la technique budgétaire ”

Au Maroc, cette bonne gouvernance qui est à l'ordre du jour met en œuvre quels outils et quelles modalités?

Noureddine Bensouda: En effet, la nouvelle gouvernance des finances publiques dépasse le simple objectif d'arrêter les stratégies et les principes directeurs, pour y intégrer les instruments et les modalités pratiques de leur application au plus près de la réalité du terrain et des préoccupations de nos concitoyens. Ainsi, trois instruments clés ont été présentés et débattus, à savoir, la réforme budgétaire, la réforme de la comptabilité de l'Etat et le système de gestion intégrée de la dépense.

Les réformes budgétaire et comptable de l'Etat sont indissociables, comme l'a clairement exprimé M. Philippe Josse, directeur du Budget en France. Elles procèdent des mêmes exigences, qui consistent à rompre avec la logique de moyens qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui, au bénéfice d'une logique axée sur les résultats et la performance.

Elles doivent être consolidées par la mise en place d'un système d'information performant, en l'occurrence le système de gestion intégrée de la dépense, comme troisième instrument clé de bonne gouvernance des finances publiques. Pour ce qui est de la réforme de la comptabilité de l'Etat, je voudrais signaler qu'elle introduit l'optique patrimoniale: il ne s'agit plus seulement de savoir ce que l'Etat a dans ses caisses comme aujourd'hui, mais plutôt d'apprécier ce que sont ses richesses, ses dettes et ses engagements. L'objectif est de mieux appréhender la situation à moyen et long termes des finances publiques.



L'avis de:
Fathallah Oualalou,
maire de Rabat et ancien ministre des Finances

« La réforme des finances locales au Maroc doit tenir compte de la nécessité de consolider le cadre macro-économique, les réflexions entreprises sur la régionalisation et la réforme fiscale adoptée en 2007 par le Parlement. »

Nous devons dorénavant établir un bilan et des états financiers à l'instar de toute entreprise en respectant les normes comptables internationales en vigueur, à l'effet d'offrir une information comptable et financière de qualité au Gouvernement, au Parlement, aux organes de contrôle et au citoyen. Le système de gestion intégrée de la dépense, quant à lui, est un système budgétaire et comptable unique, intégré et intégrateur de l'ensemble des acteurs (ministères et comptables de la Trésorerie générale du Royaume...) intervenant dans le processus de la dépense publique. Il offre un service de qualité, des procédures simplifiées et une information financière partagée en temps réel par tous ces acteurs.

Comment, s'agissant précisément de bonne gouvernance, réduire le déficit structurel entre les recettes et les dépenses dans le budget général de l'Etat ?

Noureddine Bensouda: La réduction de ce déséquilibre passe inéluctablement par la rationalisation des dépenses publiques, leur stabilisation et la réalisation des dépenses les plus utiles à la croissance.

Il s'agit de distinguer entre les dépenses utiles pour les générations futures (éducation, santé, culture, recherche scientifique...) qui devraient être maintenues ou augmentées et les dépenses devant être diminuées (masse salariale, compensation...).

La rationalisation des dépenses de l'Etat devrait concerner la réforme des modalités de gestion de la paie des fonctionnaires, en responsabilisant les services ordonnateurs dans la gestion des effectifs et

des crédits correspondants; les crédits de personnel devraient ainsi devenir limitatifs et non plus évaluatifs.

Parallèlement à ces actions relatives aux dépenses, les efforts de réduction des régimes dérogatoires en matière douanière et fiscale, de lutte contre la contrebande et la fraude douanière et fiscale devraient être poursuivis, à l'effet d'accroître les recettes budgétaires et, partant, réduire l'écart entre les recettes et les dépenses.

Cette situation de déficit n'a-t-elle pas pour effet de pénaliser les crédits à l'économie?

Noureddine Bensouda: Je voudrais signaler à ce sujet que tout déficit budgétaire s'il n'est pas financé par les ressources propres de l'Etat est nécessairement financé par le recours à l'endettement, soit auprès du marché financier international, soit auprès du marché intérieur, par le biais des adjudications des bons du Trésor.

L'année 2010 a connu, entre autres, la réalisation d'opérations financières avec l'extérieur qui ont eu un impact sur les liquidités disponibles au niveau du système bancaire.

Quelles mesures sont prises pour optimiser le potentiel des prélèvements et assurer l'efficience de l'utilisation des ressources?

Noureddine Bensouda: Il ressort des débats de ce colloque que la mobilisation des ressources disponibles donnera, évidemment, plus de marge de manœuvre à l'Etat en terme de dépenses publiques.

Pour ce qui est de l'efficience d'utilisation de ces ressources, elle doit, d'abord, consister en ■■■■

un effort de rationalisation soutenue des dépenses, notamment celles se rapportant au train de vie de l'administration, comme l'a annoncé M. Salaheddine Mezouar, le ministre de l'Économie et des Finances. La réforme de la loi organique relative à la loi de finances doit ainsi consacrer les normes et les règles d'or devant régir la gestion des finances publiques. Elle doit, notamment, prévoir les règles d'une discipline budgétaire devant s'imposer à tous.

Elle pourrait encadrer les dépenses de l'Etat, ainsi que le niveau du déficit budgétaire par rapport au produit intérieur brut (PIB). M. Abdellatif Jouahri, Wali de Bank Al-Maghrib, retient dans son rapport de 2009, un déficit budgétaire pla-

ceptive de régionalisation avancée telle qu'annoncée par SM le Roi Mohammed VI.

Je voudrais rappeler à ce sujet, que, durant la dernière décennie, les finances locales ont bénéficié de moyens financiers substantiels provenant de l'embellie des recettes fiscales, ce qui leur a permis de porter à un niveau appréciable leur effort d'investissement.

La question des ressources humaines a également été débattue. Que faire et comment?

Noureddine Bensouda: La réforme des finances publiques va déterminer de nouvelles relations entre les différents acteurs à l'intérieur et à l'extérieur du système en place, une nouvelle répartition des pou-

universitaire et ancien ministre des Finances, a souligné lors des travaux de ce colloque, en s'adressant à «l'homme financier», qu'à force de se concentrer sur le quantitatif et le monétaire, on risque d'oublier parfois l'essentiel, à savoir l'homme. Il faut donner une âme à la technique budgétaire et comptable, de manière à rétablir l'équilibre entre le bien-être et le «bien-avoir».

Vous avez centré votre intervention sur la soutenabilité des finances publiques compte tenu des contraintes actuelles. Qu'implique de manière opératoire cette stratégie?

Noureddine Bensouda: Face à l'ampleur de la crise internationale et de ses effets financiers et budgétaires, des décisions sont déjà prises par certains pays de l'Union Européenne (France, Espagne, Grande Bretagne, Allemagne, etc.) en matière de rigueur budgétaire et d'assainissement des finances publiques, afin de réduire les déficits et le niveau d'endettement.

Ainsi et lors de ce colloque, l'urgence de la remise en ordre des finances publiques s'est posée avec insistance, en vue de permettre à l'Etat de continuer à exercer son rôle moteur dans les domaines de stabilisation macro-économique et de croissance. Dans ce sens, le projet de réforme en cours de la loi organique relative à la loi de finances fixe pour objectifs de prévoir les règles d'une rigueur budgétaire pour tous les intervenants.

Pour ce faire, et comme je l'ai déjà signalé lors de la séance de clôture de ce colloque, il est indispensable de former les ressources humaines qui vont assurer la mise en œuvre de toutes ces réformes. Je conclus en paraphrasant Rabelais, en disant que la science des finances publiques sans conscience ne serait que ruine pour le citoyen. ■



La réforme de la loi organique relative à la loi de finances prévoit une rigueur budgétaire pour tous les intervenants.

onné à 3% pour la période allant de 2010 à 2019.

L'un des thèmes de ce colloque a porté sur la bonne gouvernance et les collectivités locales. Quels sont les axes prévus pour améliorer le financement de celles-ci dans le cadre de la décentralisation et de la régionalisation en chantier ?

Noureddine Bensouda: En fait, la stratégie et les instruments d'une gouvernance des finances locales se posent pratiquement dans les mêmes termes que pour les finances de l'Etat.

Les discussions et débats ont ainsi essentiellement porté sur l'amélioration des ressources des collectivités territoriales, afin d'accompagner le processus de développement local dans la pers-

voirs, de nouvelles structures et une nouvelle culture administrative.

Ainsi, la gestion des ressources humaines a été une question centrale dans les débats et les discussions de ce colloque, avec comme préoccupation la nécessité de prise en compte de cette dimension, pour qu'elle constitue un levier, et non un frein, au changement qui s'opère.

Comme l'a dit à juste titre M. Michel Bouvier, professeur à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, président de l'Association pour la Fondation internationale de Finances publiques (FONDAFIP), «*La réforme budgétaire doit toujours avoir l'homme comme point de départ et d'arrivée*». D'ailleurs, M. Mohamed Berrada, professeur

Une gestion rigoureuse des finances publiques s'impose

BUDGET. Le colloque international sur les finances publiques, organisé le 18 septembre 2010 à Rabat, s'est penché sur la question de la mobilisation des ressources publiques au service du développement.

Une nouvelle gouvernance des finances publiques s'impose à l'évidence et c'était là un thème bienvenu lors du colloque international tenu à Rabat les 18 et 19 septembre 2010. Ce qui frappe, d'abord, c'est que l'Etat vit largement au-dessus de ses moyens. Cela tient à une augmentation continue et accélérée des dépenses par rapport aux recettes du budget général de l'Etat. Cette tendance est illustrée par une évolution qui va de 98,6 milliards de dirhams (MMDH) entre 1998/99 à 198,5 milliards en 2009, soit le double. Durant cette même période, les recettes n'ont connu qu'une hausse moindre, à hauteur de 96,2%, avec le chiffre de 173,6 MMDH en 2009. Un déficit de quelque 25 milliards qui paraît donc structurel et qui ne peut qu'hypothéquer la relance économique et le développement. Aujourd'hui, un processus de remise en ordre des finances publiques est à l'ordre du jour: sur quoi portet-il? Et où en est-il? Il passe par la rationalisation des dépenses



Une assistance de choix pour un colloque de haute facture.

publiques, leur stabilisation et la priorité donnée aux dépenses dédiées à la croissance.

Renforcer la transparence

La bonne gouvernance des finances publiques commande la poursuite de la mise en œuvre des réformes. Celles-ci sont éligibles à de nombreux secteurs: la moralisation de la vie publique (Instance centrale de Prévention de la Corruption, Conseil de la Concurrence, Unité de Traitement des Renseignements financiers); la modernisation de la gestion des finances publiques et le renforcement de la transparence financière; la réforme de la comptabilité de l'Etat (système de gestion intégrée de la dépense, responsabilisation des gestionnaires,...).

Une mention particulière doit être

faite du projet de la nouvelle loi organique des finances fondée davantage sur un droit de performances que sur un droit d'exigences.

En termes globaux, comme il paraît difficile en termes politiques de comprimer les dépenses et qu'il faut pouvoir répondre aux grands besoins d'investissement, il n'y a pas d'autres perspectives que de se tourner vers la mobilisation d'une épargne longue.

Le wali de Bank Al Maghrib insiste sur ce point. Le niveau de l'épargne nationale n'est que de 31% du PIB alors que celui de l'investissement dépasse les 36%. Le déficit structurel des recettes par rapport aux dépenses ne peut être un "modèle" de développement s'il s'installe dans la durée alors que des cycles conjoncturels, eux, peuvent préparer des séquences de croissance. ■

Mu.S.



Economie

LE MAROC D'AUJOURD-HUI

Notre pays a connu durant la décennie passée des mutations impressionnantes sous l'effet de l'affirmation de l'état de droit, de l'ouverture de l'économie nationale dans le cadre de la mondialisation et de la globalisation ainsi que de l'édification d'état fort ayant opté pour le libéralisme politique et institutionnel en insistant sur les valeurs humaines, partenariat et l'application

citoyenne, le dialogue, concertation; politique de proximité, lutte contre la corruption, la réforme de la justice, l'administration en ligne et autres réformes qui ont trait à la bonne gouvernance.....

Ces réformes ont fait l'objet d'une prise de conscience progressive dans les sphères culturelle, politique et juridique Marocaines et se considèrent comme la part belle au cœur des choix

stratégiques que le Maroc a impérativement choisi pour défier de majeurs entraves.

Par ailleurs les réalisations du Maroc actuellement constatées sur tous les niveaux ont été rendues possible grâce à la maturité de différents acteurs qui sont en effet l'effort et le rôle du grand pilote du Royaume du Maroc, l'administration centrale et régionale, ainsi grâce aux leçons liées à l'expérience

des mutations de l'ordre politique et économique mondial.

En définitive ces changements montrent des progrès considérables mettant ainsi le Maroc sur la voie de normalité politique, démocratique, pérenne et participative et confirment ainsi son pluralisme médiatique et son état d'avancement résolument orienté vers la voie de l'ouverture et de la modernisation.

la quatrième Édition du colloque international sur les finances publiques

Dans le cadre, de la bonne gouvernance de la gestion publique et dans la voie de réformes visant la modernisation des structures de l'économie du pays la DGI et la TG ont organisé la quatrième Édition du colloque international sur les finances publiques, organisé cette année 2010 sous le thème de :

« La nouvelle gouvernance des finances publiques

Au Maroc et en France : quelles perspectives ? »

Comme vous le savez, La crise financière internationale a en effet, introduit de profonds bouleversements dans l'approche des politiques en général et

des Politiques des finances publiques en particulier au niveau international ainsi que la problématique de la bonne gouvernance de la gestion publique est au centre des préoccupations des pouvoirs publics au Maroc et en France.

Dans ce contexte le Maroc s'est engagé Depuis quelques années avec pour principaux objectifs :

- L'émergence d'une administration moderne, ouverte sur son environnement, au service du développement économique et social du pays,
- La mise en place du système de gestion intégrée de la dépense,
- La réforme en profondeur du contrôle de la dépense publique et sa réorientation d'une logique de régularité juridique et formelle,
- La réforme du dispositif réglementaire régissant la commande publique, avec comme objectif fondamental la simplification des formalités d'octroi et d'exécution des marchés publics, l'introduction

- de plus de transparence,

- d'égalité et d'équité au niveau de la sélection des candidats et la dématérialisation du processus d'achat public ;
- La réforme de la fiscalité de l'Etat et des collectivités locales,

- Imprimant ainsi au dispositif fiscal, plus de cohérence,
- d'harmonisation, d'équité et de transparence,

- le développement de la solidarité sociale par la valorisation des ressources humaines et la répartition équitable des fruits de la croissance notamment, en faveur des populations dé-



d'égalité et d'équité au niveau de la sélection

des candidats et la dématérialisation du processus d'achat public ;

- La réforme de la fiscalité de l'Etat et des collectivités locales,

- Imprimant ainsi au dispositif fiscal, plus de cohérence,
- d'harmonisation, d'équité et de transparence,

- le développement de la solidarité sociale par la valorisation des ressources humaines et la répartition équitable des fruits de la croissance notamment, en faveur des populations dé-

munies la consolidation des bases de la bonne gouvernance et d'une gestion de proximité plus affirmée, en vue d'améliorer la performance et la transparence de l'action publique.

En effet ce colloque international sur les finances publiques a notamment donné des visions générales et communes sur les perspectives qui s'offrent à les deux pays Maroc et France, pour déterminer les conditions et les actions à mener pour une bonne gouvernance de la gestion des finances publiques.

Charif Mhamed -D.G.I





www.finances.gov.ma

La quatrième édition du Colloque International sur les finances publiques

En partenariat avec l'Association pour la Fondation Internationale de Finances Publiques (FONDAFIP) et avec le soutien de la Revue Française de Finances Publiques (RFFP) et du Groupement Européen de Recherches en Finances Publiques (GERFIP), le Ministère de l'Economie et des Finances a organisé les 18 et 19 septembre 2010 la quatrième édition du Colloque International sur les finances publiques, sous le thème : " La nouvelle gouvernance des Finances Publiques au Maroc et en France : quelles perspectives ? " au siège de la Trésorerie Générale du Royaume.

Lors de son allocution d'ouverture, le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Salah Eddine Mezouar a souligné que la conjoncture internationale a introduit de profonds bouleversements dans l'approche des politiques en général et des politiques des finances publiques en particulier, avec une confirmation de par le monde des tendances à la rationalisation des dépenses, d'optimisation accrue des prélèvements fiscaux et davantage de transparence dans la gestion et le pilotage des deniers publics.

M. le Ministre a par ailleurs affirmé, que les réformes récentes engagées par le Maroc en matière de renforcement de la gouvernance des finances de l'Etat ont permis aux finances publiques de bénéficier d'un "niveau élevé de fiabilité, de sécurité et de transparence ainsi qu'une meilleure maîtrise des évolutions budgétaires et financières".

La mise en place de ces réformes a permis de réaliser des "avancées importantes en matière de maîtrise des processus de préparation, d'exécution et de contrôle du budget de l'Etat, de visibilité financière et d'accessibilité à l'information financière et comptable, permettant d'améliorer significativement la transparence et la bonne gouvernance des finances publiques marocaines", a-t-il ajouté.

Il a rappelé, dans ce sens, les réformes engagées pour la modernisation des structures de l'économie et du renforcement de sa compétitivité, la réforme de l'administration publique et la moralisation de la vie publique. Le ministre a cité quelques nouveaux chantiers de réformes qui contribueront au renforcement de la bonne gouvernance des finances publiques, notamment la refonte de la Loi Organique relative à la Loi de Finances et la réforme de la comptabilité de l'Etat.

Il a cité aussi la mise en place du Système de Gestion Intégrée de la Dépense, la réforme du contrôle de la dépense publique ainsi que la réforme de la fiscalité de l'Etat et des Collectivités Locales? Pour sa part, le Trésorier Général du Royaume, M. Nouredine Bensouda a affirmé que la nouvelle gouvernance des finances publiques "implique un changement de l'organisation et du fonctionnement des systèmes financiers publics dans le monde" et impose le "respect des règles de rigueur, de discipline budgétaire et financière, et de consécration des valeurs d'éthique, d'intégrité, de transparence et de reddition des comptes".

Monsieur Bensouda a affiché sa satisfaction des résultats de la politique mise en place au Maroc; ce qui a permis selon lui, de réaliser des avancées importantes en matière de maîtrise des processus de préparation, d'exécution et de contrôle du Budget de l'Etat, de visibilité financière et d'accessibilité à l'information financière et comptable permettant d'améliorer significativement la transparence et la bonne gouvernance des Finances publiques marocaines.

De son côté, Michel Bouvier, le Président de la FONDAFIP a insisté, au cours de son intervention, sur les effets irréversibles de la crise économique et sur la nécessité de s'interroger sur notre avenir. Il a noté, par conséquent, l'importance d'une réforme profonde des systèmes des finances publiques et la conceptualisation d'un nouveau modèle de système financier public soutenable et durable, dans un contexte mondialisé et incertain. Relever ce défi, renferme, selon M. Bouvier, un double enjeu : le premier est d'ordre spatial et concerne la capacité d'appréhension de la relation entre l'économique et le politique ; le deuxième, d'ordre temporel, est plus important pour l'avenir des nations, il s'agit de bien penser la place des dépenses publiques dans le long terme et s'orienter vers une vision prospective avec des investissements d'avenir. Il ne s'agit pas seulement, explique-t-il, de réinventer les finances publiques, mais plus fondamentalement de repenser les rôles de l'Etat, l'essence de la problématique est "essentiellement politique".

Le Président de la FONDAFIP a également souligné l'importance qu'occupe la dépense publique dans le développement, mettant l'accent sur la nécessité de "s'intéresser à la réforme budgétaire de l'Etat, à la programmation pluriannuelle et à la maîtrise des ressources".

Le Colloque International sur les finances publiques a été organisé autour de 4 tables rondes, portant sur les thèmes suivants : "Quels instruments clés de la réforme budgétaire de l'Etat?" présidée par M. Mohamed Berrada, professeur universitaire et ancien ministre des finances ; "Quelle mobilisation des ressources financières publiques?", présidée par M. Abdellatif Jouahri, Gouverneur de Bank Al Maghrib ; "Quelle réforme des contrôles financiers publics?" présidée par M. Ahmed El Midaoui, Premier Président de la Cour des Comptes et "Quelle réforme des finances régionales et locales?" présidée par M. Fathallah Oualalou, Maire de la ville de Rabat et ancien ministre des finances.

Liens interactifs :

- Programme du Colloque sur « la Nouvelle Gouvernance des Finances Publiques au Maroc et en France : Quelles Perspectives ? ».
- Discours d'ouverture de M. Salah Eddine MEZOUAR le Ministre de l'Economie et des Finances au colloque international sur les finances publiques organisé sous le thème « la nouvelle gouvernance des finances Publiques au Maroc et en France : quelles perspectives ? ».
- Allocution d'ouverture de M. Noureddine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume au colloque international sur les finances publiques organisé sous le thème « la nouvelle gouvernance des finances Publiques au Maroc et en France : quelles perspectives ? ».



www.tgr.gov.ma

La quatrième édition du Colloque International sur les finances publiques

Le Ministère de l'Economie et des Finances, en partenariat avec l'Association pour la Fondation Internationale de Finances Publiques (FONDAFIP) et avec le soutien de la Revue Française de Finances Publiques (RFFP) et du Groupement Européen de Recherches en Finances Publiques (GERFIP), a organisé la quatrième édition du Colloque International sur les finances publiques sous le thème : « **La nouvelle gouvernance des Finances Publiques au Maroc et en France : quelles perspectives?** » qui s'est tenu les 18 et 19 septembre 2010 au siège de la Trésorerie Générale du Royaume à Rabat.

Ce colloque a permis d'établir une plateforme d'échange permettant la consolidation du partenariat et du dialogue entre les expériences marocaine et française en terme de nouvelle gouvernance des finances publiques. Il a connu la participation de près de 420 personnes parmi lesquelles d'éminents spécialistes et experts en la matière, français et nationaux, qui ont pu partager et mutualiser leurs expériences sur les grandes problématiques des systèmes financiers publics.

Cette nouvelle édition de ce colloque intervient à un moment crucial pour repenser et reconstruire la vision des finances publiques de demain à la lumière des mutations profondes qui ont marqué, ces dernières années, l'environnement des finances publiques.

Le programme de ce colloque qui s'est déroulé sous forme de 4 tables rondes, s'est articulé respectivement autour des thèmes suivants :

1. Table ronde sous le thème: « Quels instruments clés de la réforme budgétaire de l'Etat? », animée par M. Mohamed BERRADA, professeur universitaire et ancien Ministre des Finances.
2. Table ronde sous le thème : « Quelle mobilisation des ressources financières publiques ? », animée par M. Abdellatif JOUAHRI, gouverneur Bank Al-Maghrib.
3. Table ronde sous le thème : « Quelle réforme des contrôles financiers publics », animée par M. Ahmed El MIDAOUI, premier président de la Cour des Comptes.
4. Table ronde sous le thème : « Quelle réforme des finances régionales et locales? », animée par M. Fathallah OULAALOU, maire de la ville de Rabat et ancien Ministre des Finances

Liens interactifs :

- Allocution d'ouverture de Monsieur Salaheddine MEZOUAR.
- Allocution d'ouverture de Monsieur Nouredine BENSOUDA.
- Allocution de clôture de Monsieur Nouredine BENSOUDA.
- Intervention de Monsieur Nouredine BENSOUDA sur la soutenabilité des finances publiques.
- Intervention de Monsieur Abdelkrim GUIRI, Directeur de la Réglementation et de Normalisation Comptable sur la réforme de la Comptabilité de l'Etat.
- Intervention de Monsieur Mohamed Saad El ALAOUI, Directeur de l'entité de Gestion Intégrée de la Dépense sur le système de Gestion Intégrée de la Dépense.



07-09-2010

Morocco to host international symposium on public finance governance in Morocco, France

The capital of Morocco, Rabat, will host, between September 18-19, the fourth international symposium on public finance on the theme "The Prospects of the New Governance of Public Finance in Morocco and France", the organizers announced on Tuesday.

The event will bring together eminent Moroccan and French researchers and officials from the field of public finance.

It is due to feature four round tables : "What are the key instruments for the public budget reform?", "How to mobilise public financial resources?", "How to reform public financial control", and "How to reform regional and local finance?".



21-09-2010

Repris par :

- www.africanfinancialmarkets.com

Symposium on Public Finance : Call to reduce tax expenditures

The improvement in tax revenue has been the focus of interest of the conference tracks with implementation."What a mobilization of public financial resources "was the theme of the roundtable on Saturday afternoon in Rabat under the international symposium on public finances initiated by the Ministry of Economy and Finance Association Foundation International Research in Public Finance. Speaking on this occasion, the director of the General Treasury of the Kingdom (TGR) , Noureddine Bensouda , said that in the event that the revenue managed by the IMB have progressed without the tax measures taken by the State during the last decade (IR VAT IS) and without effort in the fight against tax fraud , the state budget would have recorded a deficit of 3.8 % of GDP in 2008 instead of the surplus , while the deficit in 2009 would have more than doubled to 5.9% of GDP instead of 2.2% .

Mr. Bensouda noted that the evolution of public finances during the period between 1998 and 2009 is due to the considerable progress that has been made in terms of harmonization , simplification and rationalization of Moroccan tax system in order to ensure the state budget and those of local sustainable resources and offset the drop in customs revenue and privatization .However despite this progress , it was noted rationalization limited state spending and a rising gap between the pace of their evolution from the actual capacity of funding the Treasury .In addition , there was identified a structural imbalance between revenue and expenditure budget of the state who participated in the budget deficit and the increase in the debt of the Treasury and hence the margins of maneuver of the State public finances and thus exerts a crowding out credit to the economy.

"Thus , only the reordering of public finances is able to replenish the necessary flexibility to the State to continue to exercise its role in macroeconomic stabilization and growth, " says Bensouda. For his part, Director General of Taxes (DGI), Abdellatif Zaghoun said that there were two opportunities to improve tax revenues, namely the reduction of tax expenditures and the fight against fraud and evasion in this area .The same official noted that to have better control of tax expenditures, it will require a phasing out of exemptions and reductions and at the same time have a better assessment of the economic and social impact of derogations.

This should be coupled with an effort to improve the tax laws through its simplification, its harmonization and clarification of procedures. In addition, Mr. Zaghoun stressed that the informal sector is a constant concern of government, given its importance more and more, which leads to loss of revenue to the state budget and maintaining high tax rates on the units held. Mr. Zaghoun said that to improve fiscal control , the administration will change its modus operandi of tax audits by providing timely and streamlined , improved control programming based on risk analysis system and ensure the strengthening of Organization and the tax audit quality relying on experienced auditors and multidisciplinary . The symposium, a meeting place Organised for the fourth consecutive year, the International Symposium on Public Finance has now become an unmissable event bringing together experts and practitioners in Moroccan and French.

Organised by the Ministry of Economy and Finance Association and the International Foundation for Research in Public Finance, the forum for reflection and exchange is devoted to debates on public finances in all their dimensions of fiscal policy, tax policy , social finance , local finance, public accounting , control and others. This event offers participants a platform to share their experiences and refine their concepts in view of challenges and constraints of the legal economic and social development of both countries .Without the effort in the fight against tax fraud, the state budget would have recorded a deficit of 3.8% of GDP in 2008 instead of surpluses . To have better control of tax expenditures, it will require a phasing out of exemptions and reductions and at the same time have a better assessment of the economic and social impact of derogations.

09-09-2010

Repris par :

- العلم في 13 و 17-09-2010 (ص. 4)
- أخبار اليوم في 9 و 14-09-2010 (ص.5)
- النهار المغربية في 14-09-2010 (ص. 4)
- www.anabae.com في 14-09-2010
- <http://ar-ar.facebook.com/>

الحكامة الجديدة للمالية العمومية بالمغرب وفرنسا في ندوة دولية بالرباط

● تحتضن الرباط يومي 18 و 19 شتنبر المقبل الدورة الرابعة للندوة الدولية حول المالية العمومية في موضوع (الحكامة الجديدة للمالية العمومية بالمغرب وفرنسا: أية آفاق...؟)، وذلك بمشاركة باحثين ومسؤولين بارزين من المغرب وفرنسا يعملون جميعهم في مجال المالية العمومية. وتنظم هذا اللقاء، الذي من المنتظر أن يفتتحه وزير الاقتصاد والمالية صلاح الدين مزور، وزارة الاقتصاد والمالية والجمعية من أجل المؤسسة الدولية للمالية العمومية والمجموعة الأوروبية للأبحاث في مجال المالية العمومية وبدعم من المجلة الفرنسية للمالية العامة. وأوضح بلاغ للجهة المنظمة، يوم الثلاثاء، أن هذا اللقاء سيبحث، في إطار أربعة موائد مستديرة، في «أية البات رئيسية لإصلاح ميزانية الدولة...؟» و«أية تعبئة لموارد المالية العمومية...؟» و«أي إصلاح لمراقبة المالية العمومية...؟» و«أي إصلاح للمالية الجهوية والمحلية...؟».

18-09-2010

المشاركون في المناظرة الدولية حول المالية العمومية يؤكدون على أهمية تطوير آليات إصلاح ميزانية الدولة

Repris par :

▪ النهار المغربية في 20-09-2010 (ص.4)

أكد المشاركون في المناظرة الدولية الرابعة حول المالية العمومية بالرباط على أهمية تطوير آليات إصلاح ميزانية الدولة من خلال تحديث النظام المحاسباتي وإدخال أنظمة معلوماتية في تدبير المالية العمومية.

وأوضح المشاركون، في المناظرة التي تنظمها وزارة الاقتصاد والمالية والجمعية من أجل المؤسسة الدولية للمالية العمومية في موضوع "الحكامة الجيدة للمالية العمومية بالمغرب وفرنسا: أية آفاق"، أن إصلاح ميزانية الدولة من شأنه تعزيز الحكامة الجيدة والشفافية في تدبير المالية العمومية.

وذكر السيد محمد برادة، أستاذ جامعي ووزير مالية سابق، في افتتاح المائدة المستديرة الأولى لهذا اللقاء، والتي نظمت تحت عنوان "أية آليات رئيسية لإصلاح ميزانية الدولة"، أن الحكامة الجيدة في تدبير الشأن المالي العام تقتضي التحلي بروح المسؤولية والشفافية، وتحديد الأهداف والموارد ومؤشرات الأداء

وأكد السيد برادة، في هذا السياق، على ضرورة اعتماد أساليب حديثة في عملية تدبير الميزانية كوضع نظام للمعلومات والمتابعة والتنسيق واحترام الأجال المحددة، مبرزا أن بعض المؤسسات العمومية الكبرى كالمكتب الشريف للفوسفاط وشركة الخطوط الملكية المغربية أثبتت قدرتها على تطبيق الأساليب العصرية في ميزانياتها بشكل شفاف ومحكم يفوق أحيانا نظام تدبير بعض المؤسسات في القطاع الخاص.

كما أكد السيد برادة على أهمية اقتصاد المعرفة والتكوين لإعداد مسؤولين شباب قادرين على تسيير المؤسسات المالية على أسس الإصلاحات والتطورات التي يعرفها مجال تدبير المالية العمومية والخاصة، مشيرا إلى دور عدد من الخبراء الماليين الشباب في تطوير قطاع التدبير المالي بالمغرب.

من جهته، ذكر مدير الميزانية السيد عبد الله بناني في مداخلته حول "ميزانية النتائج، أية آفاق"، أن هذا النوع من الميزانية يعد مقاربة جديدة في تدبير الشأن المالي العام بهدف تحقيق حكامة جيدة وصارمة في عملية التدبير، والتركيز على الأهداف الرئيسية.

وأشار إلى أن مقارنة "ميزانية النتائج" تقوم على عدة مبادئ تهم تحديد الأهداف على أساس الحاجيات والأولويات، وتعبئة الموارد الضرورية لتحقيق الغايات، ووضع مؤشرات للإنجازات، مبرزا أنه تم اعتماد هذا النوع من الميزانية في العديد من الدول المتطورة كالولايات المتحدة (1990)، وبريطانيا (1993)، وفنلندا وفرنسا وهولندا (2001).

وأضاف أن المغرب عمل على تطبيق هذا النوع من الميزانية من خلال مقاربات شمولية ومندمجة وتشاركية وواقعية، مبرزا أن اعتماد مقارنة "ميزانية النتائج" من شأنه إدماج الإصلاحات ضمن عملية تحديث الدولة، وبلورة رؤية شمولية لإصلاح الميزانية.

وتطرق السيد عبد الكريم غيري، عن الخزينة العامة للمملكة، لإصلاح النظام المحاسباتي للدولة، مشيرا إلى أن هذا الإصلاح يشكل ورشا وطنيا مهما وخاصة من خلال التغييرات العميقة التي يحدثها بالنسبة لمالية الدولة ومسار الإصلاحات الرامي إلى تحديث الإدارة وشفافية الشأن العام

وأضاف السيد غيري أن من أهداف هذا الإصلاح إعادة تحديد تعاملات الدولة بشكل شمولي، وإعداد معلومات محاسبية ذات مصداقية وسريعة، وتسهيل مراقبة المالية العامة وترشيد تدبير مالية الدولة.

وذكر أن الإصلاح يقوم على ثلاثة مكونات تمكن من إتاحة مجال واسع للمعلومات المالية والمحاسبية، منها بصفة خاصة محاسبة الميزانية التي تعكس احترام موافقة البرلمان، والمحاسبة العامة التي تتجاوز مجرد التحصيل والصرف، ومحاسبة تحليلية للتكاليف.

من جهته، أكد السيد محمد سعد العلوي، مدير هيئة التدبير المندمج للإنفاق بالخزينة العامة للمملكة، أن قرار إحداث هذه الهيئة نابع من إرادة الحكومة الهادفة إلى تعزيز الفعالية والكفاءة في التسيير الإداري، كما يندرج في الحركة الشاملة لتحديث الإدارة العمومية.

وأضاف السيد سعد العلوي، في مداخلة بعنوان "نظام التدبير المندمج للإنفاق"، أن هذا النظام يهدف إلى تبسيط مساطر تنفيذ الإنفاق، وتقليص التكاليف وأجال معالجة عمليات الإنفاق، وإتاحة المعلومات المتعلقة بوتيرة تنفيذ قانون المالية، وتدعيم اللامركزية في تدبير الإنفاق.

كما أكد على أهمية المواكبة من أجل إدماج رأس المال البشري قصد تجاوز الصعوبات المرتبطة بتنفيذ التدبير المندمج للإنفاق، مشيرا إلى أن توحيد وتبادل العمليات الجيدة يشكلان عوامل لنجاح تعميم هذا النظام.

خفض النفقات الضريبية ومكافحة التهرب الضريبي.. إجراءات لتحسين الإيرادات الضريبية

أكد المدير العام للضرائب السيد عبد اللطيف زغنون على وجود إجراءات "ممكنين" من أجل تحسين الإيرادات الضريبية، يتمثلان في خفض النفقات الضريبية ومكافحة التهرب الضريبي.

وأوضح السيد زغنون في كلمة له، أمس السبت بالرباط، في إطار الدورة الرابعة للمناظرة الدولية حول المالية العمومية أنه من أجل التحكم بشكل أفضل في النفقات الضريبية، يتعين القيام بإلغاء تدريجي للإعفاءات والتخفيضات، وفي الوقت نفسه، القيام بتقييم أفضل للأثر الاقتصادي والاجتماعي للإجراءات الاستثنائية.

وأضاف أنه يجب أيضا القيام بتحسين التشريع الجبائي من خلال تبسيطه وملائمته وتوضيح الإجراءات.

وأشار إلى أن القطاع غير المهيكل يشكل مصدر قلق مستمر بالنسبة للسلطات العمومية باعتباره مسؤولا عن خسارة الإيرادات بالنسبة لميزانية الدولة والحفاظ على معدلات أعلى للضرائب على الوحدات المنظمة.

ولفت الإنتباه إلى أنه لتحسين الرقابة الضريبية، يتعين على الإدارة تغيير أنماط عملها من خلال التنصيص على أنظمة رقابة ضريبية دقيقة ومبسطة، وتحسين برمجة المراقبة بالتركيز على نظام تحليل المخاطر والسهر على تعزيز التنظيم وجودة المراقبة الضريبية بالإستناد على المراجعين المتمرسين ومتعددي التخصصات.

وفي إطار المائدة المستديرة حول "أية تعبئة للموارد المالية العمومية" أكد الخازن العام للمملكة السيد نورالدين بنسودة أنه في حالة ما إذا كانت المداخل التي تديرها المديرية العامة للضرائب قد تحسنت بدون التدابير الجبائية التي اتخذتها الدولة على مدى العقد الماضي (الضريبة على الدخل والضريبة على القيمة المضافة، والضريبة على الشركات)، وبدون المجهود المبذول في مجال مكافحة التهرب الضريبي، فإن ميزانية الدولة قد تكون سجلت عجزا نسبته 3ر8 في المئة من الناتج الداخلي الخام عام 2008 وذلك عوض الفائض المسجل، في حين أن العجز المسجل عام 2009 قد يكون أكثر من الضعف، ليصل إلى 5ر9 في المئة من الناتج الداخلي الخام وذلك عوض 2ر2 في المئة.

وسجل السيد بنسودة أن تقدما كبيرا أحرز من حيث ملاءمة وتبسيط وترشيد النظام الضريبي بالمغرب، من أجل ضمان لميزانية الدولة والجماعات المحلية موارد دائمة، وتعويض الإنخفاض في العائدات الجمركية والخصوصة.

وتتمحور هذه المناظرة، التي تنظمها وزارة الاقتصاد والمالية والجمعية من أجل المؤسسة الدولية للمالية العمومية والتجمع الأوروبي للبحث في المالية العمومية على مدى يومين، حول موضوع "الحكامة الجيدة للمالية العمومية بالمغرب وفرنسا: أية آفاق."

وستنظم في إطار هذه المناظرة، التي ستتواصل أشغالها اليوم الأحد، مائدة مستديرة ستخصص لموضوع "أي إصلاح للمالية الجهوية والمحلية" يرأسها السيد فتح الله ولعلو عمدة مدينة الرباط.

19-09-2010

إصلاح أنظمة افتحاص المالية العمومية حاجة ملحة

أجمع المشاركون في الجلسة الأخيرة من جلسات اليوم الأول من المناظرة الدولية الرابعة حول المالية العمومية على أن إصلاح مراقبة وافتحاص المالية العمومية أضحي ضرورة ملحة لتحقيق مزيد من الفعالية والشفافية.

واستعرض المشاركون في جلسة، مساء أمس السبت بالرباط، ضمن مناظرة "الحكامة الجيدة للمالية العمومية بالمغرب وفرنسا: أية آفاق"، وتناولت موضوع "أي إصلاحات لمراقبة المالية العمومية" مختلف المستجدات التي طرأت في مجال مراقبة المالية العمومية، مشددين على ضرورة التفكير في السبل الكفيلة بتطوير آليات تديرها ومراقبتها.

وحذر المشاركون في هذه المناظرة، التي تنظمها وزارة الاقتصاد والمالية والجمعية من أجل المؤسسة الدولية للمالية العمومية على مدى يومين، من كون أساليب تدبير مختلف المؤسسات العمومية أو الخصوصية تعرف تطورا سريعا حاملة بذلك معها مفاهيم جديدة كافتحاص الأداء ومخاطر التدبير، في حين لم يطرأ تغيير كبير على طرق المراقبة.

وبالنسبة للسيد أحمد الميداوي، الرئيس الأول للمجلس الأعلى للحسابات، فإن "إصلاح المالية العامة شئ طبيعي من أجل مزيد من الترشيح والدفع بكل أجهزة القطاع العمومي للإنفاق أو التحصيل بما يحترم أهداف التنمية وتطلعات الإصلاح الشامل".

وأوضح السيد الميداوي، الذي ترأس هذه الجلسة، أن الجميع يحيي الدينامية والحيوية التي يعرفها إصلاح المالية العمومية بالمغرب، والعمل الجاد الرامي إلى تطوير نظام تديرها من أجل أن تكون في خدمة المصالح الأساسية للبلاد.

وفي هذا السياق جاء البرنامج الواسع من الإصلاحات التي باشرها المغرب منذ سنة 2001 حسب السيد بن يوسف الصابوني، المفتش العام للمالية، مشيرا إلى أن هذه الإصلاحات تهم تدبير الميزانيات ومراقبة المقاولات العمومية، إضافة إلى نفقات الدولة.

وأضاف أن هذه الترسانة من الإصلاحات تروم تحقيق نفس المبتغى المتمثل في تعزيز تنافسية وجاذبية الاقتصاد، وتحسين مؤشرات التنمية البشرية، والارتقاء بالتدبير السليم، وتكريس ثقافة تقديم الحسابات بالدرجة الأولى.

وأضاف أن المفتشية العامة للمالية، وعيا منها بهذا الموضوع، أضحت مدعوة للاضطلاع بمهام جديدة تتمثل بالأساس في إشاعة ثقافة جديدة تقوم على الأداء وتقديم النصح والمواكبة، مشيرا إلى أن الأمر يتعلق بالأساس بالشروع في تقييم السياسات العامة، وإنجاز دراسات ذات طابع مالي واقتصادي، والشروع في افتحاص قدرة تدبير الأمرين بالصرف.

أما السيد عبد الله سرحان، الكاتب العام للمجلس الأعلى للحسابات، فأكد في مداخلة خلال هذه الجلسة على أنه يتعين التمييز بين افتتاح الأداء، الذي له بعد تقني، وبين تقييم الأداء وهو مفهوم أوسع يضم، بالإضافة إلى المصطلحات التقنية وافتتاح الأداء، جودة الخدمات العمومية وأثرها على المواطنين.

وأضاف أن تقييم الأداء يفترض وجود إطار أوسع للتقييم يشمل العمليات المقيمة (أهمية الأهداف الأولية وطرق تنفيذها وتحسينها)، واعتماد مفهوم الفائدة الاقتصادية والاجتماعية، واتباع إجراءات تقييمية لها خصوصيات الموضوع المراد تقييمه، ثم الاعتماد على قدرات بشرية ذات كفاءة.

يشار إلى أنه بالإضافة إلى موضوع "إصلاح مراقبة المالية العمومية" تناولت جلسات اليوم الأول من هذه المناظرة موضوعي "الوسائل الرئيسية لإصلاح ميزانية الدولة"، و"تعبئة الموارد المالية العمومية"، فيما ستتطرق جلسة، اليوم الأحد، لموضوع "إصلاح المالية الجهوية والمحلية".

تكوين الموارد البشرية لا غنى عنه لضمان الاستمرارية في مجال المالية العمومية

Repris par :

- النهار المغربية في 21-09-2010 (ص. 4)
- أخبار اليوم في 21-09-2010 (ص. 5)

أكد الخازن العام للمملكة السيد نور الدين بنسودة، اليوم الأحد بالرباط، أن تكوين الموارد البشرية لا غنى عنه لضمان الاستمرارية في مجال حكمة المالية العمومية.

وأبرز السيد بنسودة، في اختتام أشغال الدورة الرابعة للمناظرة الدولية حول المالية العمومية المنظمة تحت شعار "الحكمة الجديدة للمالية العمومية بالمغرب وفرنسا: أية آفاق؟"، أن الدرس الأساسي المستخلص في ختام هذين اليومين يبقى هو تكوين وإعداد الأطر المستقبلية التي ستقوم بالتدبير والإشراف على المالية العمومية في مناخ يشهد قمة التطور.

من جهة أخرى، أشار السيد بنسودة إلى أن هذا الملتقى حول تقاسم وتبادل ومراكمة الاستفادة من الأفكار الرئيسية والتبادلات المتقاطعة حول إشكالية حكمة المالية العمومية.

من جهته، أشار عمدة مدينة الرباط السيد فتح الله ولعلو، الذي ترأس مائدة مستديرة حول موضوع "أي إصلاح للمالية الجهوية والمحلية"، إلى أن إصلاح المالية المحلية في المغرب يجب أن يأخذ بعين الاعتبار ضرورة تقوية الإطار الماكرو-اقتصادي والتفكير الذي شرع فيه حول الجهوية والإصلاح الجبائي الذي اعتمده البرلمان سنة 2007.

وقال إن المغرب، الذي يتميز بتنوع سياسي وثقافي وفضائي، يولي في السنوات الأخيرة المزيد من الاهتمام للجهات، مضيفا أن التحديات الرئيسية التي ينبغي رفعها تتمثل في تحسين الموارد المالية والتقدم في اللاتمركز وتأهيل الموارد البشرية.

من جانبه، ركز رئيس المؤسسة الدولية للمالية العمومية السيد ميشيل بوفبي على الاستقلالية المالية للجماعات المحلية، مشيرا إلى أن الأمر يتعلق باستقلالية في تدبير العائدات الضريبية وتحويلات الدولة تليها المراقبة البعيدة.

واعتبر السيد بوفبي أن الحكامة المالية المحلية تتعلق بالمكان والزمن على المستويين الوطني والدولي، مضيفا أن الحكومات المحلية مدعوة اليوم لرفع تحديات النمو المدعمة بتحول الساكنة العالمية نحو الحياة الحضرية، والتطورات الديمغرافية والأزمات.

وتميز هذا الملتقى، الذي نظمته وزارة الاقتصاد والمالية والجمعية من أجل المؤسسة الدولية للمالية العمومية والتجمع الأوروبي للبحث في المالية العمومية، بعقد أربع موائد مستديرة تناولت "الوسائل الرئيسية لإصلاح ميزانية الدولة"، و"تعبئة الموارد المالية العمومية"، و"إصلاح المراقبة المالية العمومية" و"إصلاح المالية الجهوية".

القانون المالي المقبل فرصة لاستعادة الثقة في المؤسسة البرلمانية

عبد القادر الجيمر

تعرضت الندوة التي انعقدت بمركز الخزينة العامة للمملكة يومي 18 و19 شتنبر الجاري، حول موضوع «الحكامة الجديدة للمالية العمومية في المغرب وفرنسا: أية آفاق» إلى مجموعة من الخيارات المقترحة لإخضاع المالية العمومية إلى علاقات تؤمن بلوغ أحسن النتائج وتؤمن تقوية المناعة من انعكاسات الأزمة الاقتصادية التي لم تنته بعد، غير أن تدخلات البرلمانيين خالد الحريري ونجيب بوليف ربطت نجاعة كل الخيارات المعلن عنها بدور المؤسسة البرلمانية في تحسين شروط مراقبة الميزانية منذ الإعداد وحتى التنفيذ، وفي تأمين استعادة المواطن عمليا من الخيارات والإجراءات التي تتبناها الميزانية، وبالمناسبة اعتبر أن القانون المالي المرتقب أن يصادق عليه البرلمان في دورة أكتوبر المقبلة، سيكون فرصة لاستعادة ثقة المواطنين في المؤسسة البرلمانية ومحفزاً على المشاركة في الانتخابات وفي العمل السياسي، كما دعيا إلى الانتقال من الرؤية المالية الصرفة إلى الرؤية المستحضرة للبعد الاجتماعي ولاحظا في نفس السياق أن الانتقال من الميزانية المالية

إلى الميزانية الاجتماعية، لا يخلو من مخاطر وأن تفادي هذه المخاطر يقتضي إخضاع مجموع البرامج الحكومية إلى نسق موحد يؤمن ضمان استعادة المواطن من الإجراءات المتخذة، ويمكن من تفادي الخلل الذي يسفر عن تناقض الخيارات الاستراتيجية القطاعية.

وفي هذا السياق تم ضرب المثل بالتناقض القائم بين الاستراتيجية السياحية التي تشجع على إقامة المزيد من ملاعب الغولف والمساح وكان المياه موجودة بوفرة وبين الاستراتيجية الفلاحية التي تدعو إلى اقتصاد الماء واعتماد تقنيات التنقيط في الري.

أما وزير الاقتصاد والمالية صلاح الدين مزور، فسجل في خطابه الافتتاحي أن الحكامة الجيدة للتدبير العمومي شكلت منذ عدة سنين مركز الاهتمام بالإصلاحات الهيكلية المعتمدة من طرف السلطات العمومية في المغرب، وأن الهدف هو انبثاق إدارة عمومية عصرية منفتحة على محيطها، وفي خدمة التطور الاقتصادي والاجتماعي وتأخذ برأي المواطن والمقاولة. وبالنسبة إليه، فإن هذه الرؤية يجب أن تترجم إلى رد اعتبار قوي لقيم المسؤولية والكمال والمواطنة في سلوكات الموظفين العموميين والشفافية حتى يتحقق بلوغ الأهداف

المبحوث عنها على أرض الواقع من جهة أخرى، أكد مزور أن الصرامة المالية والتكثيف سيشكلان السمة الغالبة على القانون المالي 2011 مضيفاً «سنحافظ على المجهود الكبير للحكومة في مجالات الاستثمار ودعم القدرة الشرائية للمواطنين، ودعم العالم القروي، والتي تكتسي طابع الأولوية في البرنامج الحكومي. غير أننا في المقابل سوف نكون متشددين في ما يتعلق بنفقات التسيير. لذلك، فإن الصرامة التي سننهجها لا تعني التكتيف بمفهومه التقليدي».

و أوضح وزير المالية مدى الثقل الذي يشكله نظام المقاصة على المالية العمومية، وقال «كلفنا صندوق المقاصة زهاء 10 مليارات دولار في ظرف 3 سنوات. لننتصر ماذا كان يمكن أن ننجز بهذا المبلغ، علما أن الدور المزمع لصندوق المقاصة في التخفيف من الفقر مجرد وهم. لذلك، فأصلاح نظام دعم الأسعار يتطلب فتح نقاش وطني جريء وجاد ومسؤول، مع العلم أن الهدف الذي قطعته الحكومة على نفسها لتقليص كلفة المقاصة في مستوى أقل من 2 في المائة من الناتج المحلي الإجمالي ما زال بعيد المنال. وأوضح أن الحكومة تتوقع أن يكلفها هذا الصندوق مبلغ 26 مليار درهم في العام المقبل.

Repris par :

النهار المغربية في 20-09-2010

في المناظرة الدولية حول المالية العمومية التأكيد على أهمية تطوير آليات إصلاح ميزانية الدولة

● قال صلاح الدين مزور وزير الاقتصاد والمالية، يوم السبت بالرباط، إن الإصلاحات الأخيرة التي قام بها المغرب في مجال تدعيم الحكامة الجيدة في مالية الدولة أكسبت المالية العامة مزيداً من المصداقية والسلامة والشفافية، إضافة إلى تحكم أفضل في تطور الميزانية والمالية.

وأوضح الوزير، في كلمة بمناسبة انعقاد الدورة الرابعة للمناظرة الدولية حول المالية العامة في موضوع (الحكامة الجديدة للمالية العامة بالمغرب وفرنسا: أية آفاق؟)، أن إرساء هذه الإصلاحات مكن من تحقيق تقدم مهم في ما يخص التحكم في عمليات إعداد وتنفيذ ومراقبة ميزانية الدولة، والشفافية المالية والولوج إلى المعلومة المالية والمحاسبية التي تسمح بتحسين الشفافية والحكامة الجيدة للمالية العمومية المغربية بشكل ملحوظ.

وأكد المشاركون في هذه المناظرة على أهمية تطوير آليات إصلاح ميزانية الدولة من خلال تحديث النظام المحاسباتي وإدخال أنظمة معلوماتية في تدبير المالية العمومية، موضحين أن إصلاح ميزانية الدولة من شأنه تعزيز الحكامة الجيدة والشفافية في تدبير المالية العمومية. وذكر محمد براءة، أستاذ جامعي ووزير مالية سابق، في افتتاح المائدة المستديرة الأولى لهذا اللقاء، والتي نظمت تحت عنوان آية آليات رئيسية لإصلاح ميزانية الدولة، أن الحكامة الجيدة في تدبير الشأن المالي العام تقتضي التحلي بروح المسؤولية والشفافية، وتحديد الأهداف والموارد ومؤشرات الأداء.

وأكد براءة، في هذا السياق، على ضرورة اعتماد أساليب حديثة في عملية تدبير الميزانية كوضع نظام للمعلومات والمناظرة والتنسيق واحترام الأجل المحدد، مبرزا أن بعض المؤسسات العمومية الكبرى كالكتيب الشريف للفوسفات وشركة الخطوط الملكية المغربية أثبتت قدرتها على تطبيق الأساليب العصرية في ميزانياتها بشكل شفاف ومحكم يفوق أحيانا نظام تدبير بعض المؤسسات في القطاع الخاص.

وأبرز براءة أهمية اقتصاد المعرفة والتكوين لإعداد مسؤولين شباب قادرين على تسيير المؤسسات المالية على أسس الإصلاحات والتطورات التي يعرفها مجال تدبير المبيعات العمومية والخاصة، مشيرا إلى دور عدد من الخبراء الماليين الشباب في تطوير قطاع التدبير المالي بالمغرب. و ذكر مدير الميزانية عبد الله بناني في مداخلة حول ميزانية النتائج، أية آفاق، أن هذا النوع من الميزانية يعد مقاربة جديدة في تدبير الشأن المالي العام بهدف تحقيق حكامة جيدة وضارمة في عملية التدبير، والتركيز على الأهداف الرئيسية. وأشار إلى أن مقاربة ميزانية النتائج تقوم على عدة مبادئ تهم تحديد الأهداف على أساس الحاجيات والأولويات، وتعبئة الموارد الضرورية لتحقيق الغايات، ووضع مؤشرات للإنجازات، مبرزا أنه تم اعتماد هذا النوع من الميزانية في العديد من الدول المتطورة كالولايات المتحدة

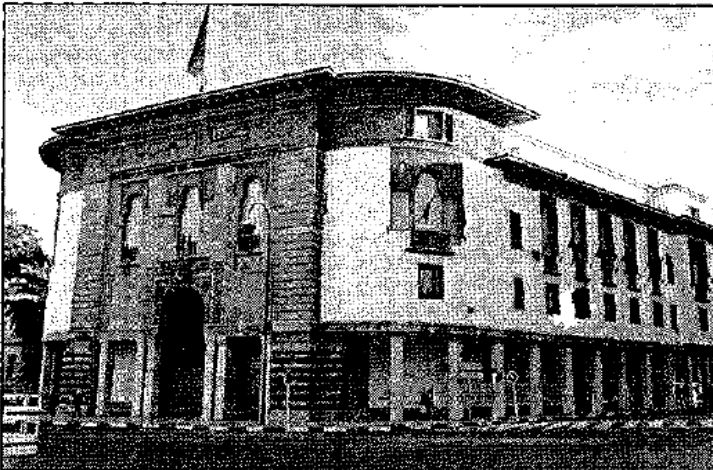
و هولندا (2001)، وبريطانيا (1993)، وفنلندا وفرنسا (1990). وأضاف أن المغرب عمل على تطبيق هذا النوع من الميزانية من خلال مقاربات شمولية ومندمجة وتشاركية وواقعية، مبرزا أن اعتماد مقاربة ميزانية النتائج من شأنه إدماج الإصلاحات ضمن عملية تحديث الدولة، وبلورة رؤية شمولية لإصلاح الميزانية. وتطرق عبد الكريم غيري، عن الخزينة العامة للمملكة، لإصلاح النظام المحاسباتي للدولة، مشيرا إلى أن هذا الإصلاح يشكل ورشا وطنيا مهما وخاصة من خلال التغيرات العميقة التي أحدثتها بالنسبة لمالية الدولة ومسار الإصلاحات الرامية إلى تحديث الإدارة وشفافية الشأن العام. وأضاف غيري أن من أهداف هذا الإصلاح إعادة تحديد تعاملات الدولة بشكل شمولي، وإعداد معلومات محاسبية ذات مصداقية وسريعة، وتسهيل مراقبة المالية العامة وترشيد تدبير مالية الدولة. وذكر أن الإصلاح يقوم على ثلاثة مكونات تمكن من إتاحة مجال واسع للمعلومات المالية والمحاسبية، منها بصفة خاصة محاسبة الميزانية التي تعكس احترام موافقة البرلمان، والمحاسبة العامة التي تتجاوز مجرد التحصيل والصرف، ومحاسبة تحليلية للتكاليف.

وذكر الوزير بالإصلاحات التي تم القيام بها من أجل تحديث هياكل الاقتصاد وتعزيز تنافسيته، وإصلاح الإدارة العمومية، وتخليق الحياة العامة، مشيرا إلى إعادة صياغة القانون التنظيمي المتعلق بقانون المالية، وإصلاح النظام المحاسبي للدولة، الذي سيسجل تجاوزا للتحصيل العادي والإنفاق المنح الأولوية لحاسبة حقيقية بقيمة مضافة مرتفعة في ما يخص البعد الترواني ومقاربة العمليات المالية وفقا لمنطق الحقوق التي تمت معابنتها، وكذا إقامة نظام للتدبير المندمج للإنفاقات وإصلاح النظام الضريبي للدولة.

وأبرز نور الدين بنسودة الخازن العام للمملكة، الأهمية الكبرى التي يكتسبها موضوع المناظرة بالنسبة للمغرب وفرنسا، موضحا أنها تندرج في سياق خروج تدريجي من الأزمة. وأشار إلى أن الحكامة الجديدة للمالية العامة تتوخى تغيير تنظيم وطريقة عمل الأنظمة المالية العمومية في العالم وتفرض احترام قواعد صارمة، وانضباط في الميزانية والمالية، وتكريس قيم الأخلاق والنزاهة والشفافية والمساءلة. وأكد ميشال بوفني رئيس المؤسسة الدولية للمالية العمومية على الأهمية التي يحتلها قطاع الإنفاقات العمومية في التنمية، مبرزا ضرورة الاهتمام بإصلاح ميزانية الدولة، والبرمجة على

Repris par :
www.maghress.com

في ندوة «الحكومة الجديدة للمالية العمومية بالمغرب وفرنسا: أية آفاق؟» حسن التصرف في المال العام يمر بالضرورة عبر الشفافية والتكوين والتأطير



عبد القادر الحيمر

خلص مجموعة من الخبراء والجامعيين إلى أن إشكالية تدبير المالية العمومية لا يقتصر على الرفع من الموارد وإنما يشمل كذلك التحكم في النفقات مع الحرص على أن الإنفاق الجيد ليس هو الإنفاق الأقل وإنما هو الإنفاق الأحسن، وبعد أن تعرضوا إلى مزايا ومخاطر الخيار الجهوي والمحلي في مجال تدبير المال العمومي أعادوا التساؤل عما إذا كان من المفيد والممكن تسخير الدولة بنفس النطق الذي تسير به كبريات الشركات العالمية وركزوا على مكانة الموارد البشرية في توفير شروط إرساء حكمة رشيدة للمالية العمومية واعتبروا أن حسن التصرف في المال العام يمر بالضرورة عبر الشفافية وعبر تكوين وتأطير الأجيال التي ستؤول تدبير الشأن المالي في ظل الإكراهات الجديدة وعبر إشراك المواطنين في اتخاذ القرار وفي تعديل المشاريع الحكومية ومراقبة صيغ تنفيذها.

الخلاصات التي توصلت إليها الندوة المنعقدة يومي السبت والأحد 18 و 19 أشتنبر 2010 بمقر الخزينة العامة للملكة حول موضوع «الحكومة الجديدة للمالية العمومية بالمغرب وفرنسا: أية آفاق؟» حرصت على التعامل مع كل المقترحات بالمزيد من الحجة والحد والحرص على التمييز بين المناخ المهيمن في مراكز اتخاذ القرار وبين الواقع المعيش في مختلف الجهات والجماعات وخاصة منها التي تعاني من الفقر. في ظل هذا التوجه أعلن عمدة الرباط فتح الله ولعلو أثناء ترأسه للجلسة الرابعة والأخيرة أن معدل النمو في أوروبا بشكل عام وفي فرنسا بشكل خاص سيكون عقب الأزمة الاقتصادية وخلال سنتي 2010 و 2011 رخواً ومن المحقق أن استعمال المالية العمومية سيأخذ معين الاعتبار المقاربة في اتجاه التنمية المستدامة وتفايدي السقوط في العجز العمومي. فالنمو يجب أن يكون في اتجاه تحسين نوعي للنفقات وهذا في حد ذاته يطرئ في المغرب إشكالية إصلاح الحكامة وإصلاح النظام الضريبي ومالية الجماعات المحلية والجهات كما أنه يطرئ مركزاً إشكالية المقاربة السياسية. ووفق هذا الخيار فإن التدبير العمومي يفترض تقوية الإطار الماكرو اقتصادي ودعامات الاقتصاد الحقيقي مع التفكير في الاقتصاد الجهوي وانعكاسات الإصلاح الضريبي المصاحبة عليه سنة 2007. فهذا الإصلاح الذي اعتبر بمثابة مشروع من

العمومية وبعض الخدمات العمومية تستفيد عينا من الإعفاء الضريبي كما اعتبر أن تراجع الموارد الدببية يقتضي وضع علاقات شراكة بين الخزينة العامة للملكة والجماعات المحلية. ويبقى الهدف الأساسي هو التغلب على ثلاثة تحديات حصرها في تحسين المردودية والتقدم في مجال اللامركزية إلى جانب المركزة ثم تأهيل الموارد البشرية.

وكانت باقي العروض والمناقشات قد تناولت عدة جوانب من إشكالية تدبير المالية العمومية. ويعد استحضار التجربة الفرنسية تبيّن أن حكمة التمويل المحلي والاستقلالية المحلية يسودها الكثير من الغموض لكن ضرورة التحكم في المالية العمومية والمالية الجهوية والمالية المحلية من منظور شمولي متكامل فرضت طرق فكرة اعتماد معيار الإنفاق للجماعات المحلية وفرض التفكير كذلك في الإسقاطات التي تفيد بأن سكان المدن في سنة 2015 سيرفعون إلى 60% من مجموع سكان العالم وهو ما سيرزيد من الضغط على السلطات المحلية ويقتضي التفكير في إمكانية خلق الدولة «المجالية/المحلية»، الملائمة لنعومة. علماً بأن الأمر يتعلق بنظام معقد يجمع بين كل ما يدور حول الدولة وحول الجماعات. وعلمنا بأن العالم لا يتوفر الآن على نموذج يعيد به. ومن هنا فإن تعدد الحالات المختلفة تفرض على كل بلد أن يناقش النظام الذي يلائمه وفق المعطيات الخاصة به.

الجيل الثاني تمخض عنه تكوين لجنة وطنية لاقتراح مشاريع ستعرض على المؤسسات التشريعية.

التكامل بين الخيار الوطني وبين الخيار الجهوي والمحلي تناولوه ولعلو من منطلق أن المغرب دولة موحدة لها قدرة على التجمع حول ما هو أساسي، فالمغرب كدولة متميزة بالتنوع الثقافي والمجالي عرف في السنوات الأخيرة تقدماً بفضل السياسة الملكية الرشيدة على المستوى الجهوي إذ تم التركيز على إعادة الاهتمام بالشمال والجنوب والشرق وبذلك دخل المغرب مرحلة الانتقال إلى مرحلة جديدة من الجهوية، وبالوزارة مع ذلك تميزت المالية العمومية بإصلاح جهوية الميزانيات وخاصة منها ميزانيات التجهيز وإلى حدود الآن لا تزال المناقشات مستمرة في البرلمان وهي تأخذ بعين الاعتبار تجارب الآخرين وخاصة منهم ألمانيا وإسبانيا وإيطاليا التي تعتمد نظام الجهوية بالإضافة إلى فرنسا التي تربطها بالمغرب علاقات وطنية.

ومن خلال تحريته كعمدة للرباط خلص إلى أن الإصلاح يمر بالضرورة عبر تخفيض الكتلة الأجرية ولاحظ أن إصلاح 2007 استهدف تبسيط النظام وتحسين المردودية وتحقيق النسق بين ما هو محلي وبين ما هو وطني مع تقوية الجماعات المحلية باللامركزة عبر تبسيط قواعد الإنزام الضريبي، ومن هذا المنظور سجل أن البيانات

تضارب في تقييم أسباب قصور الحكامة المالية في المغرب

قدرة تدبير الأميين بالصرفه وإنجاز دراسات ذات طابع مالي واقتصادي، وإتعاة ثقافة جديدة، تقوم على الأداء والنصح والمواجبة.

يشار إلى أن اللقاءات المنظمة حول إصلاح حكامه المالية العمومية بالمغرب، انطلقت منذ سنة 2001، بالتعاون مع الجانب الفرنسي، وأذا قطاع المراقبة المالية يعرف تعدد المتدخلين من المفتشية العامة للمالية، والمجلس الأعلى للحسابات، والقضاء المالي، فإن أكبر تحد يواجه شفافية المنظومة المالية بالمغرب، إضافة إلى الفساد، هو ضعف آليات المراقبة المواكبة، وغياب نسقية السياسات المالية العمومية. وأكبر دليل، حسب أحد المتدخلين، هو مصير التقرير الأخير للمجلس الأعلى للحسابات، الذي استقر بالهيمية إعلامية؛ لكن في غياب أية محاسبة ومتابعة للاختلالات الواردة في التقرير.

علي الباهي

مراقبة الميزانية من مرحلة الإعداد إلى مرحلة التصفية؛ معبرا أن الأولوية تدعو إلى ضرورة إفضاع مجموع البرامج الحكومية إلى نسق موحد، بعيدا عن تفادي الضلل الذي ينجم في كثير من البرامج، عن تناقض الخيارات بين مختلف القطاعات الحكومية، مما يفقد الحكومة الخيط الاستراتيجي الناظم لسياساتها التنموية.

وفي نفس السياق، تمسك وزير الاقتصاد والمالية طيلة النقاشات بالنظرة الإيجابية لمختلف الإصلاحات، التي شرع فيها للمغرب منذ سنوات إصلاح أنظمة الحكامة المالية، معتبرا أن هذا المجهود العمومي يجب أن يصلحبه زد اعتبار لقيم المسؤولية والمواطنة والشفافية، حتى يتحقق بلوغ الأهداف على أرض الواقع. أما محمد الميداوي، فقد شدد في مداخلة له على الدور الحيوي للمفتشية العامة للمالية في مجهود إصلاح حكامه المنظومة المالية بالمغرب. مبرزا أنه حان الوقت لكي تضطلع بهام جديدة؛ منها اقتصاص

تضاربت آراء المتدخلين في المناظرة، التي انعقدت بالرباط نهاية الأسبوع الماضي، تحت عنوان "الحكامه الجديدة للمالية العمومية في المغرب وفرصة أية تفاق"، حول شروط تحسين الحكامة المالية في المغرب. انقسمت التوجهات عندما تطرق النقاش إلى لوجه إصلاح أنظمة الموزونات الحكومية والمالية العنصر، ووسائل المراقبة بهدف ضمان شفافية الميزانية. كما تم التطرق إلى إشكالية مالية الجماعات المحلية، وسبل إقرار نظام المالية الجهوية.

واعتبر أحمد الميداوي، رئيس المجلس العالي للحسابات، أن إصلاح أنظمة الحكامة المالية منخل لاسي لعقلنة تدبير مداخيل ونفقات الميزانية العامة، في حين شدد محمد نجيب بوليف، برلماني وأستاذ الاقتصاد، على نور المؤسسة البرلمانية، كما ربط بوليف نجاعة كل الخيارات بمدى الصلاحيات التي يمكن أن يضطلع بها البرلمان، في

بيان اليوم

24-09-2010